

NOTRE VOLONTE

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires Anciens Combattants Juifs 1939-1945

N° 5 (18). — Mensuel. — Juin 1949

18, Rue des Messageries - PARIS-X^e - Tél. : PRO. 44-69

NOTRE SOLIDARITE A L'ETAT D'ISRAËL

par J. ORFUS

Avec la conclusion de l'Armistice entre Israël et ses voisins arabes, l'opinion s'est fait jour parmi les masses juives, à travers le monde, que la guerre qu'Israël a mené contre ses agresseurs est terminée par une victoire aussi éclatante que définitive.

Ayant répondu, dans un sentiment de solidarité fraternelle et avec un élan magnifique à l'appel de la Haganah de venir en aide au Yichouv en danger, les Juifs de la Diaspora, et plus particulièrement nos coreligionnaires en France, estiment qu'ils ont une part de mérite dans la victoire qu'ils croient définitive, et qu'ainsi leur devoir envers le Yichouv se trouve entièrement accompli.

En fait, cette opinion est erronée, et ses conséquences présentent un danger qui risque d'anéantir les résultats obtenus au prix de sacrifices qu'on n'est même pas encore en mesure d'évaluer, le nombre des jeunes héros de l'armée d'Israël manquant à l'appel n'étant pas encore publié.

Il faut donc rappeler que l'armistice n'est pas encore la paix; que si les Arabes, sous les coups des cuisants échecs que l'armée israélienne leur a infligés, se sont vus obligés d'accepter l'armistice, ils ne sont nullement pressés de conclure une paix résultant d'une guerre perdue; cela d'autant plus qu'en vertu du principe que la victoire appartient au plus fort, cette défaite leur paraît aussi « injuste qu'illogique ». Et par ailleurs, ils ne manquent pas de conseillers « désintéressés » pour les « éclairer » et pour les « guider ».

Il résulte une nouvelle situation qui n'est ni la guerre ni la paix. Par conséquent, les charges que le jeune Etat d'Israël doit continuer à assumer sont presque aussi lourdes que celles que la guerre avait imposées. Et ce fait n'est nullement ignoré par les différents ennemis de l'Israël.

En outre, il ne faut pas oublier l'esprit de revanche, particulièrement cher aux dirigeants arabes, et qui ne facilitera pas non plus la conclusion d'une paix durable, surtout si le Yichouv leur paraît abandonné à ses seuls moyens.

Ce n'est donc qu'une phase de la guerre pour l'indépendance d'Israël qui vient d'être achevée. La seconde phase, conséquence logique de la première, est déjà commencée. Il s'agit maintenant de gagner la paix, après avoir gagné la guerre.

Ce n'est que le succès de cette seconde phase qui pourra consolider les résultats obtenus préalablement. Or, à ce point de vue, on ne saurait trop souligner l'importance vitale que revêt pour l'avenir de l'Israël le maintien de la paix du monde, sans laquelle tout risquerait d'être compromis. Cela étant, il est indispensable que soit assurée une immigration massive et un développement intense du pays, au moyen d'une colonisation rapide et équilibrée des régions dont la densité en habitants est faible, surtout dans le Néguev. Cette partie méridionale de l'Israël n'est presque pas peuplée.

Cette immigration — qui doit être de l'ordre de 200.000 immigrants au moins par an, et cela pendant de lon-

gues années, — est une question de vie ou de mort pour ce jeune Etat.

Or, une pareille immigration dépend de deux facteurs : des immigrants et des possibilités financières d'absorption.

La première condition est assurée. Près de 250.000 personnes sont entrées en Israël depuis la proclamation de l'Etat. D'autres, beaucoup plus nombreuses, attendent avec impatience leur tour.

La sécurité et la paix en Israël exigent que cette immigration soit non seulement maintenue au rythme actuel, mais accélérée. Mais le maintien, comme l'accélération de cette immigration, dépendent également du deuxième facteur : des moyens financiers qui doivent en assurer les possibilités d'absorption.

Or, sans l'aide constante et efficace du Judaïsme mondial, l'immigration ne pourra pas être maintenue à l'échelle actuelle et, par là même, la paix de l'Israël se trouvera constamment menacée.

Les Combattants Juifs de France, animés du sentiment de solidarité envers leurs frères d'Israël et de l'amour de la paix, ne peuvent pas rester indifférents en face de cette nouvelle tâche.

Aujourd'hui comme hier, nos camarades donneront l'exemple du devoir et du sacrifice lorsqu'il s'agit de défendre une cause qui leur est chère.

Après avoir aidé nos frères d'Israël à gagner la guerre, aidons-les à gagner la paix !

Les journées tragiques et glorieuses de Juin 1940

par G. KÖNIG

A l'approche du mois de juin, se réveillent chez nous, les anciens combattants, les souvenirs de ces journées de juin 40, lorsque, répartis dans plusieurs régiments des différents secteurs du front, nous étions engagés dans la bataille contre l'envahisseur allemand. C'étaient les journées tragiques pendant lesquelles les hordes hitlériennes défer-

laient sur le pays, semant la mort et la misère. Et le bilan de ces journées fut le sacrifice de dizaines de milliers de soldats et de civils, et la déportation en captivité d'un million et demi de soldats français pour cinq longues et terribles années.

Mais c'étaient aussi des journées de courage et d'héroïsme dont firent preuve, dans la lutte contre un ennemi possédant l'armement le plus moderne, des combattants mal équipés. Et au cours de ces journées de juin 40, sont tout particulièrement distingués les régiments de volontaires étrangers, les 12^e, 21^e, 22^e et 23^e R.M.V.E., où se trouvaient des milliers de Juifs de Paris et de province. Exposés aux premières lignes, sans l'appui de tanks ni de l'aviation, à certains moments même sans celui de l'artillerie, et manquant à la fin même de munitions, les combattants juifs ont pourtant accompli, ensemble, avec leurs camarades d'autres nationalités, de véritables prodiges de courage et d'héroïsme. Ils se sont cramponnés à chaque position et ils ont fait payer cher à l'ennemi chaque mètre de terrain. Encerclés de tous les côtés, souvent à des dizaines de kilomètres déjà à l'intérieur des lignes ennemis, ils n'en poursuivaient pas moins une résistance désemparée.

Les batailles de la Somme, de Soissons, de l'Alsace, où tant des nôtres furent tués ou blessés, attendent l'historien futur qui écrira le glorieux chapitre de la lutte pour la liberté que les volontaires juifs ont soutenu.

VENEZ TOUS
à notre
**Grande
Assemblée
d'Information**
qui aura lieu le
Mardi 14 Juin, à 20 h. 30
A LA SALLE LANCRY
10, Rue de Lancy
La carte d'adhérent sera exigée
à l'entrée

Les Anciens Combattants et la Paix

MAURICE DE BARRAL

AUJOURD'HUI, tout le monde jure de vouloir que la paix. C'est devenu un lieu commun.

Mais l'Ancien Combattant, qui ne se paie pas de mots, sait que ce « tout le monde » cache des gens qui sont aux antipodes des uns des autres.

Il y a les combattants qui « veulent » la paix sincèrement, du plus profond de leur cœur, et « les autres ».

J'appelle « les autres » la bande des marchands de canons, des mercantis, des financiers internationaux, des profiteurs, en un mot, qui ne voient dans la recherche de la paix, comme d'ailleurs dans celle de la guerre, qu'une occasion nouvelle et opportune d'augmenter leurs bénéfices scandaleux, prélevés sur la misère et la passivité des peuples.

A la vérité, ces gens-là se moquent complètement du véritable sentiment de paix, supérieur et noble entre tous; d'abord, parce qu'ils sont incapables de le concevoir, ensuite parce que, au fond, ils verront avec une certaine satisfaction revenir la guerre qu'ils savent, par expérience, être pour eux une source de profits monstrueux.

Ceux-ci sont des imposteurs que tout combattant

doit avoir le courage de démasquer, chaque fois qu'il en rencontre un.

L'Ancien Combattant, au contraire, est imbu de l'esprit de la paix dans toutes les fibres de son être, parce que, à la différence des autres, il a vécu les horreurs de la guerre et qu'il n'a pas besoin d'un grand effort d'imagination pour en évocer les effrayantes souvenirs.

En un mot, l'Ancien Combattant « sent » la paix. Il ne la raisonne pas.

Mais il sait aussi que la paix ne s'installera pas parmi les hommes par des discours, si éloquents soient-ils.

La véritable paix ne peut résulter que de l'application, sur le plan international, de l'esprit combattant, qui est le même chez tous ceux qui ont vraiment fait la guerre, c'est-à-dire de l'application des notions de devoir civique, de justice sociale et de solidarité humaine, sans lesquels il n'y a et il ne peut y avoir de véritable démocratie.

L'Ancien Combattant, en conséquence, doit être prêt à s'associer sans réserve à tous mouvements ou tous organismes qui, de façon réaliste, se proposent de développer l'esprit de paix, s'exprimant par un mutuel bon vouloir et une mutuelle et sincère compréhension

entre tous les peuples.

Toutefois, l'Ancien Combattant ne doit pas être un « bête de paix ». Il sait que, pour obtenir ce bien suprême, il lui faudra montrer autant de courage, de tenacité et d'abnégation qu'il en a déployés sur les champs de bataille pour la défense de sa patrie. Les forces adverses sont différentes. Elles n'en sont pas moins dangereuses et puissantes : raison de plus pour leur opposer notre barrage partout où elles se présentent.

Tel me paraît être, résumé en quelques phrases, le premier devoir de l'Ancien Combattant, resté dignes de ce nom, dans les conjonctures actuelles.

Soyons donc tous unis sur le « Front de la Paix » comme nous l'étions en 1914-1918 et en 1939-1945 sur le « Front de la Guerre » et, pour conclure, associons-nous pleinement à ce passage du manifeste de Léon Viala, président de l'U.F.A.C., pour le 8 mai prochain :

« HONTE A TOUS CEUX QUI ENTRETIENNENT DES PROPAGANDES BELICISTES, QUI TROMPENT LES PEUPLES AVEUGLES OU PASSIFS, QUI EMPÊCHENT LA FORMATION D'UNE CONSCIENCE UNIVERSELLE. »

Nous qui avons combattu pendant ces tragiques journées, et qui avons, plus tard, lutté contre l'hitlérisme en captivité, au maquis et en déportation, nous qui avons vu tomber nos meilleurs camarades pendant ces batailles inégales, nous portons, dans nos coeurs, le serment que nous avons prêté à nos morts et à nous-mêmes : d'être toujours au premier rang de la lutte pour la paix et pour l'indépendance de la France.

Nous avons juré d'être toujours à l'avant-garde de ceux qui exigent que les bandits nazis qui ont souillé le sol français subissent la punition méritée. Dans notre cœur bouillonnant de colère, brûle, telle une plaie inguérissable, la douleur que nous éprouvons au sujet de la perte des millions de nos frères et de nos sœurs qui, sans aucune défense, furent jetés dans les chambres à gaz et dans les fours crématoires.

La guerre finie, nous avons compris la nécessité de nous organiser, de combattre pour nos droits, de protéger les veuves et les orphelins de nos camarades tombés, de défendre les droits de toute la communauté juive. Ensemble, avec les combattants juifs d'autres unités, ensemble avec nos aînés de 1914-1918, nous remplissons notre devoir dans la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et la xénophobie, dans la lutte pour la dénazification de l'Allemagne, de cette Allemagne qui doit enfin cesser d'être un danger pour l'humanité pacifique, et qui doit payer la rançon des crimes commis.

De même que nous étions volontaires pour nous battre contre l'ennemi qui voulait détruire notre liberté, notre vie et la vie de nos enfants, de même nous sommes volontaires aujourd'hui dans la lutte pour le maintien et la consolidation de la paix, pour l'égalité et l'amitié entre les hommes de tous les peuples, de toutes les races et de toutes les couleurs.

INTERVIEW DE M^E VINCIGUERRA

A l'occasion du Congrès National de l'U.G.E.V.R.E., nous avons posé quelques questions à M^e Vinciguerra, sur le rôle et les tâches de la Fédération qu'il préside.

Première question : Quelles sont les tâches essentielles posées devant le Congrès de l'U.G.E.V.R.E. qui aura lieu les 16, 17 et 18 juin ?

Réponse. — L'U.G.E.V.R.E. a deux ans d'existence. Le Congrès de 1947, qui avait enregistré sa création, lui avait fixé, en même temps, certaines tâches. Il importe en premier lieu d'examiner le chemin parcouru et de voir jusqu'à quel point ces tâches ont été accomplies. Mais cela c'est le passé et c'est surtout l'avenir qui nous intéresse.

Une première constatation s'impose : l'unité du mouvement combattant immigré n'est pas absolue. Un de nos premiers soucis doit être de la réaliser de façon complète, et nous voulons profiter de notre Congrès de juin pour parfaire cette unité qui donnera à notre action la force qu'elle doit avoir.

Nous ne pouvons manquer également d'étudier l'actuelle législation concernant nos camarades. Bien des points laissent à désirer sur lesquels nous voulons attirer

l'attention des pouvoirs publics.

Enfin, nous tenons à apporter notre contribution à l'œuvre de Paix. Bien des voix se sont élevées dans le monde pour condamner la guerre et prêcher l'union sacrée entre les peuples. Nous estimons pouvoir parler plus haut que beaucoup d'autres, car notre organisation est la preuve vivante de la possibilité réelle de cette Paix. Notre exemple prouve que des groupes de races, de religions, d'idéologies différentes et parfois même opposées, peuvent s'entendre et s'unir, à la condition d'avoir un idéal commun et une honneur volonté commune.

Nous souhaitons que le monde suive cet exemple et que, marchant sur les traces des ressortissants des quelques 50 nationalités que nous groupons, les peuples de la Terre umissent leurs efforts pour se consacrer à une œuvre de prospérité et de bonheur universel.

Deuxième question : Quels sont actuellement les rapports entre l'U.G.E.V.R.E. et les organisations combattantes françaises ?

Réponse. — Nos rapports sont extrêmement étroits. L'U.G.E.V.R.E. se devait de se mêler à la masse des combattants français dont nos camarades ont partagé les souffrances et les périls. Elle l'a fait en adhérant à l'U.F.A.C.

Nous participons à toute l'action de cette grande organisation et nous sommes représentés, tant à son Conseil d'administration que dans ses quatre commissions de travail.

Notre volonté est de faire connaître de plus en plus au peuple de ce pays ce que les immigrés ont fait pour la France et de nous assimiler le plus complètement possible aux combattants français pour reconstruire avec eux la France que nous avons contribué, avec eux, à défendre et à libérer.

Troisième question : Pourriez-vous faire une déclaration à l'adresse des anciens combattants et résistants juifs ?

Réponse. — Camarades juifs, vous êtes, dans l'U.G.E.V.R.E., parmi les groupements les plus actifs. Personne n'ignore le loyalisme dont vous avez fait preuve aux côtés de vos camarades français et immigrés, de 1940 à 1945.

A l'U.G.E.V.R.E., nous connaissons bien vos problèmes et nous faisons tous nos efforts, en collaboration avec vos dirigeants, pour leur trouver une heureuse solution.

Continuez comme par le passé à faire preuve de ce loyalisme et de cette ardeur au travail que l'on se plaît à vous reconnaître. Restez groupés dans vos organisations respectives et continuez à soutenir l'U.G.E.V.R.E. dans son action. Imprégniez-vous de l'utilité que présente pour vous, comme pour vos camarades des autres nationalités, le Congrès National des 16, 17 et 18 juin. Participez-y largement et travaillez de toutes vos forces à faire de ce Congrès une grande manifestation de l'attachement des combattants immigrés à la France et de leur volonté indéfectible de réaliser une Paix que permettra enfin au monde d'unir ses efforts pour le bonheur de tous dans la liberté, le travail et la justice.

EXCURSIONS POUR ISRAËL EN AVION
POUR 1, 2, 3 ET 4 SEMAINES
Départs les 11, 25 Juin, et 9, 16 et 23 Juillet
DE L'AÉRODROME DE PARIS (AVION DIRECT)
Réduction de 25%
(Pour les groupes de 10 personnes, réduction spéciale)

DEPARTS IMMEDIATS PAR BATEAU

De MARSEILLE et GENÈVE : 14, 21, 28 et 29 Juin
Constellation Quadrimoteur, Paris-Tel-Aviv en 9 heures
TOUS LES QUATRE JOURS

Agence de Voyages « EUROPA »

Agent officiel « Air-France » et toutes Compagnies d'Aviation
et de Navigation

46, Rue de Rivoli - PARIS (IV^e)

Tél. : ARC. 21-21; TUR. 69-09 Métro : Hôtel-de-Ville

Un peu d'histoire

MATYSJAHU

Nous commençons dans ce numéro la publication d'une série de récits de l'histoire juive que nous estimons intéressants pour nos lecteurs.

Les armées sauvages du roi despote Antiochus Epiphanes asservissaient le peuple juif vaincu. Ils pillent les trésors, violent les femmes et déportent les hommes de la Judée vers d'autres pays, où ils les vendent comme esclaves. Les fonctionnaires syriens volent, dans le Temple, tout l'or, l'argent et les objets sacrés pour en faire un sanctuaire dédié au dieu grec Zeus. Sur l'autel est égorgé un porc, dont le sang est répandu dans l'enceinte sacrée et dont la graisse souille la sainte Thora.

Dans toutes les villes de la Judée on érigent des autels et des statues de dieux grecs et l'on force les Juifs de sacrifier en l'honneur de ces idoles. Ceux qui s'y refusent sont tués.

Le peuple juif est menacé d'une extermination complète. Pris de panique les Juifs quittent les villes et s'enfuient dans les montagnes pour échapper à la cruauté de l'occupant.

Dans la petite ville de Madeith (12 kilomètres de Jérusalem) habitait le vieux Matysjahu et ses cinq fils. Il s'y était réfugié après les persécutions qui avaient eu lieu à Jérusalem. Matysjahu descendait de la famille des Hasmoneens, appelés aussi Makkabéens. Les membres de cette famille s'étaient toujours distingués par leur dévouement, par leur rare intelligence et par leur force exceptionnelle. Le cœur serré, Matysjahu assiste à la perte de la patrie. Pourtant ni ses sentiments religieux, ni son patriotisme ne lui permettent de se résigner, et il dit à ses fils :

« La Judée s'est évanouie, alors à quoi bon vivre ? »

Et il décide, en accord avec ses fils, de ne plus se cacher dans les cavernes de la montagne, mais de lutter afin de sauver le peuple, ou de mourir pour l'idéal sacré.

Des fonctionnaires syriens vinrent dans la petite ville de Modeith pour forcer les Juifs à adorer les deux grecs. Le premier, ils sommèrent le vieux Matysjahu, « comme la personnalité la plus considérée, de donner l'exemple de l'obéissance.

Matysjahu refusa et déclara que, même si tous les peuples de la Syrie traissaient leur foi, lui, ses fils et ses frères n'en resteraient pas moins fidèles à leur Dieu.

L'un des habitants de Modeith voulut

AVIS TRÈS IMPORTANT

Révision des droits à la carte d'invalidité

L'Administration supérieure ayant constaté un usage abusif de la carte d'invalidité qui donne des facilités de circulation sur les chemins de fer, vient de prescrire aux Offices départementaux des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre de procéder à une vérification.

En conséquence, toutes les cartes en usage devront être validées AVANT LE 15 JUILLET PROCHAIN, par les soins de l'Office départemental, 105, rue Réaumur, Paris (II^e). Bureaux ouverts tous les jours, de 9 heures à 17 heures, sauf le samedi après-midi.

PIECES A PRODUIRE, en même temps que la carte d'invalidité (original ou copie) certifiée conforme, une pièce officielle (notification ou titre de pension, titre d'allocation provisoire d'attente, certificats du centre de réforme lorsque la séance de la commission ne remonte pas à plus de trois mois ou, à défaut, attestation de la section départementale des pensions), mentionnant leur état civil et leur taux actuel d'invalidité ou le montant de la pension dont ils bénéficient.

Les opérations de validation débuteront le MARDI 26 AVRIL 1949. Elles porteront d'abord sur les cartes à double barre rouge et à simple barre rouge.

L'attention des intéressés est appelée tout particulièrement sur le fait qu'après le 15 JUILLET PROCHAIN les agents de la S.N.C.F. n'accepteront plus les cartes non validées, ce qui privera le détenteur du bénéfice de la réduction de tarif sur les chemins de fer.

TELEGRAMME DE FELICITATIONS A L'ETAT D'ISRAEL

Nous publions ci-dessous le télégramme de félicitations que notre Union a adressé à Ben Gourion à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance d'Israël et de l'admission d'Israël à l'O.N.U.

Président gouvernement Israël,
Occasion anniversaire indépendance et admission O.N.U., meilleurs vœux et félicitations.

Union Engagés Volontaires
Anciens Combattants Juifs
1939-1945.

NATURALISATIONS

Les camarades de notre « Union » dont les noms suivent viennent d'être naturalisés français. Nous leur adressons, à cette occasion, nos fraternelles salutations

ALTMAN Brajola	HUBERMAN Leib	SOKOLOWSKY
APELBAUM Leiba	HAJEK Armin	Jankiel
BERGER Boris	ICIK Wolf	SZPIRO Hersz
BROTMAN Noah	JANKLOVIC Major	SZEKELY Joseph
BRONSNICK Rubin	KRAMER Kurt	SEKULA Simon
COHEN Moïse	KURLAND Lejb	SILBERBERG
CICAL Aron	KAUFMAN Samuel	Abraham
DYSTELMAN Israël	LEWKOWICZ Aron	SZADMAN Icek
DLUGI Psachja	LEWIN Abram	WAJNRYB Szlama
ETNER Joseph	MENDELSON (Mme)	WRONA Andzel
FINKELSTEIN Szmuel	NEIPERMAN Moszé	WEBERSZPIEL
GRUNSPAN Alain	RYBAK Moïse	Samuel
GRINBERG Jeszna	SZERMANSKI Josef	WIEWORKA Echiel
	SCHWARZ Léon	WOLFF Marcus

MANIFESTE

proclamé à la Journée Nationale
contre le Racisme, l'Antisémitisme
et pour la Paix
le 22 Mai 1949, au Cirque d'Hiver

Nous, délégués élus en Assemblées Populaires à Paris, dans les villes de France et représentants de 102 organisations,

Nous, femmes, hommes, jeunes, de toutes conditions sociales, de toutes opinions et philosophies,

Nous, en qui jamais ne s'éteindront la douleur et le souvenir de l'extermination de millions de nos frères gazés, brûlés et fusillés par les nazis, sommes venus clamer notre colère face au danger croissant du racisme et de l'antisémitisme au moment où grandit la menace d'une nouvelle guerre.

Quatre ans après la défaite de l'hitlérisme, un nouvel Etat allemand est reconstruit à l'Ouest, qui n'est ni dénazifié, ni démilitarisé, un Etat allemand où la chièvre de Buchenwald est graciée et où les criminels de guerre, officiers, S.S., chefs nazis, magnats de l'industrie de la mort, occupent les postes les plus importants.

La réhabilitation et la libération des assassins de millions d'hommes est un encouragement aux crimes de demain.

La reconstitution à nos frontières d'une Allemagne de l'Ouest dont la population de cinquante millions d'habitants est animée par l'esprit de revanche constitue un danger pour la paix du monde et particulièrement pour la sécurité de la France, qui a été au cours des 80 dernières années, trois fois envahie et pillée.

Le danger est d'autant plus grand que cette Allemagne aurait pour mission de fournir les troupes mercenaires à ceux qui préparent une nouvelle et sanglante guerre mondiale et pour qui la bombe atomique représente la forme perfectionnée du four crématoire, l'instrument de l'assassinat en masse de millions d'être innocents.

La renaissance du nazisme est accompagnée d'une nouvelle vague de racisme et d'antisémitisme, tant en Allemagne que dans notre pays et les éléments qui ont formé, pendant la guerre, les cinquièmes colonnes fascistes et qui ont été les auxiliaires les plus précieux de l'occupant, deviennent chaque jour plus arrogants.

En France, alors que le danger grandit à nos frontières, les fascistes de l'intérieur préparent leur revanche et font reparaitre journaux, tracts et livres qui prônent l'idéologie du racisme et l'antisémitisme, de la xénophobie et de la guerre.

Ce sont les armes dont les bellicistes se servent toujours.

La lutte contre l'antisémitisme et le racisme est la cause de tous les partisans de la Paix.

Notre place à nous qui combattions le racisme et l'antisémitisme est dans le camp des Partisans de la Paix.

C'est pourquoi nous affirmons notre plein accord avec le Manifeste et les décisions du Congrès Mondial des Partisans de la Paix qui sont pour nous un engagement sacré.

Nous lutterons pour les centaines de millions d'hommes de toutes langues et de toutes couleurs qui se sont levés pour défendre la Paix et l'amitié entre les peuples.

Nous sommes pour la charte des Nations Unies et pour l'entente entre les alliés dont l'unité a permis la victoire sur l'hitlérisme.

Nous sommes contre les alliances militaires qui sont contraires à la Charte de l'O.N.U. et qui mènent à la guerre.

Nous sommes pour l'interdiction de l'arme atomique et de toutes les autres armes d'agression.

La lutte pour la Paix est inséparable de la lutte pour la Fraternité entre les peuples.

Nous sommes contre toute oppression nationale et coloniale, pour l'indépendance des peuples.

Nous saluons à cette occasion la naissance de l'Etat d'Israël qui, à l'exemple d'autres peuples, a su conquérir son indépendance et nous nous élevons contre toutes les intrigues et contre toutes les manœuvres impérialistes qui menacent l'indépendance et la sécurité de l'Etat d'Israël.

Nous ne permettrons pas qu'Israël soit transformé en une base militaire d'agression et en un tombeau de ses enfants.

Nous déclarons que nous ne pouvons pas être neutres à l'égard des assassinats de millions d'êtres humains.

Nous disons qu'il ne saurait y avoir davantage de neutralité à l'égard de ceux qui préparent une nouvelle guerre.

Nous, qui avons vécu les horreurs de l'hitlérisme et les souffrances de millions de femmes et d'enfants martyrisés, gazés, brûlés et fusillés,

Nous, qui avons défendu comme résistants, combattants ou engagés volontaires la terre de France contre la barbarie hitlérienne,

Nous qui, dans les rangs des partisans avons aidé à porter des coups mortels à l'ennemi nazi,

Nous qui sommes fidèles à la mémoire de millions de martyrs, à la mémoire des héros légendaires du ghetto, à la mémoire des Combattants de la Haganah,

Nous jurons de ne jamais être les alliés des nazis et d'être toujours aux côtés des Combattants de la Paix et de la Démocratie.

Restons unis pour maintenir et renforcer le puissant front contre l'antisémitisme, le racisme et pour la Paix.

La cérémonie
traditionnelle à
l'Arc-de-Triomphe



Le 9 mai dernier, comme tous les ans, notre Union a ranimé la flamme du Soldat inconnu.
La tête du cortège arrive à l'Arc-de-Triomphe.

POUR VOS LOISIRS

LE CINEMA

LE POINT DU JOUR

(Français)

C'est un film qui doit avoir un retentissement mondial. Il n'est pas permis d'en douter.

On ne discute pas sur la valeur technique d'un tel film. On ne chicanne pas sur l'opportunité de telle ou telle image. Mais devrait-on le faire ici qu'on ne trouverait rien à redire à la qualité de cette bande, à sa mise en scène ni à son interprétation, d'une si émouvante simplicité.

Le début est surprenant et attachant. La caméra se promène dans la grisaille du coron : ambiance. Et puis, brusquement, c'est l'action. On est plongé d'un coup dans la rudesse de la vie de la mine. On prend part à la lutte de ses hommes pour la vie, pour la sécurité.

Qu'ils sont beaux et émouvants ces visages de mineurs, penchés sur le pic, apparaissant dans l'ouverture d'une saillie, rudes et âpres. Qu'elles sont admirables ces femmes courageuses qui luttent aux côtés des hommes.

La misère est là, contre laquelle ou se bat chaque jour. La misère qui épaise. La misère qui tue. La misère qui engendre la lutte, cette lutte à laquelle Daquin nous fait assister.

Un film qui, par sa réalité et sa simplicité éclipse celui que Becker avait pourtant fort bien réussi : *Antoine et Antoinette*. Il y a cependant une certaine analogie entre ces deux bandes.

CES DAMES AUX CHAPEAUX VERTS

(Français)

C'est la troisième fois, si je ne m'abuse, que l'on tourne un film sur ce sujet et, pour ma part,

me souvenant particulièrement de l'une de ces versions, force m'est de reconnaître que je préfère la dernière, celle qui tient actuellement l'affiche. Un regret cependant, l'inoubliable création de René Lejeune que nous aurions aimé retrouver dans cette dernière.

Point n'est besoin de rappeler que ce film est adapté du roman de Germaine Aciermant, roman qui parut en 1922 et fut inspiré à son auteur par sa vie dans une petite ville du Pas-de-Calais (sa ville natale) : Saint-Omer.

Ici, on trouve une adaptation très libérale de l'œuvre initiale.

Le cadre de la petite ville du Nord a été transporté dans un ravissant village méridional, et personnellement, je ne regrette pas la grisaille que n'eût pas manqué de nous valoir le tournage à Saint-Omer.

Les quatre vieilles filles, « ces dames aux chapeaux verts », ce sont : Marguerite Pierry (*Téfide*), Jane Markey (*la gourmande*), Elisa Ruiz (*l'amoureuse qui soupire depuis dix ans après son rêve enjui*), et Mag Avril (*la bête*), toutes quatre excellentes, même remarquables. Arlette, c'est Colette Richard, charmante et malicieuse, ainsi que l'exige son rôle. Le professeur Ulysse Hyacinthe, c'est Henri Guizol qui anime de si belle façon cette bande. Une très bonne distribution, on le voit. Des rôles bien tenus. De jolies photos.

Pour la première fois, j'ai entendu la salle vivre sans interruption d'un bout à l'autre de la bande... et souvent j'ai ri moi-même, ce qui, pour un critique, est un record.

Un bon film dans l'ensemble, et bien français.

LE THEATRE

LE ROI CANDAULE

d'André Gide

(Pavillon de France)

Une troupe et grandiose aventure psychologique et amoureuse située à la cour du roi de Lydie à la fin du VIII^e siècle avant notre ère. Une langue riche de poésie, allusive, peu conforme aux exigences de l'art théâtral. L'interprétation et la mise en scène traduisent quelques inexpériences, mais beaucoup de ferveur aussi.

LES GAITES DE L'ESCADRON

Georges Courteline et E. Nores

(La Renaissance)

Il n'est pas certain que nos com-

pagne trouvent le même plaisir que nous à ce spectacle savoureux. Mais je garantis que ceux qui ont connu la vie de caserne s'abandonneront volontiers à la tentation du rire courteline. On s'esclaffe à jet continu au déroulement de ces scènes caricaturales de la vie militaire, retracée avec une joyeuse bonhomie par le grand Courteline; je dis bien : le grand Courteline. Observez, par exemple, ce personnage humain et finement typé qu'est le brave capitaine Hurturet. Décidément, la Compagnie Grenier-Hussenot représente un des efforts les plus réussis du théâtre d'aujourd'hui.

LA VIE DE NOS SECTIONS

* REYON *

Une émouvante manifestation

Le dimanche 24 avril dernier a eu lieu, à Lyon, une grande manifestation en l'honneur du Congrès Mondial des Partisans de la Paix, coordonnée avec une cérémonie commémorative du Ghetto de Var-

sovie.

Toutes les plaques portant les noms de nos fusillés et déportés avaient été fleuries et, à 10 h. 30, place Bellecour, des gerbes furent déposées au sanctuaire de la Résistance, par les organisations suivantes, précédées de leurs drapeaux : Consistoire; Anciens Combattants et Engagés Volontaires Juifs; M.R.A.P.; L.I.C.A.; U.J.R.E.; représentants de « Vaillants ».

Cette manifestation fut suivie d'un départ en autocar pour le Cimetière Israélite de la Mouche. Là se déroula une cérémonie religieuse dirigée par M. le Grand Rabbin Poliakoff et M. le Rabbin Assouline. Ces personnalités ont prononcé des allocutions, ainsi que les représentants des organisations suivantes : Cercle des Amis de la Pensée; Association des A.C.J.; U.J.R.E.; Chrétiens Progressistes; Les Combattants de la Liberté; F.F.I. et F.T.P.F.; L.I.C.A.; M.R.A.P.

**Lettre adressée
au Consistoire Israélite
de Lyon**

Messieurs,
Notre Comité Directeur, se félicitant de la magnifique manifestation organisée par le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, en l'honneur des Combattants du Ghetto de Varsovie, et associant la population juive de Lyon aux centaines de

millions de Partisans de la Paix, dont les représentants les plus éminents étaient le même jour, 24 avril 1949, le Grand Congrès de Paris, a cependant déploré un événement fâcheux survenu au cours de la cérémonie qui s'est déroulée au Cimetière Israélite de la Mouche.

Les Anciens Combattants ont été désagréablement surpris et émus par les paroles exprimées par M. Marcel Lévy, qui a fait une distinction entre les Combattants et Volontaires Juifs d'avec les Juifs d'origine française.

Nous tenons à vous exprimer la peine que nous ont causé ces paroles, car nous n'avons pas oublié que les nazis brûlent, gazent et torturèrent des millions de nos frères, sans distinction de leur origine et opinion.

Nous nous permettons de vous signaler la pénible réaction qu'a produite cette intervention du dirigeant du Consistoire : M. Marcel Lévy.

Nous serions très heureux de savoir si le Consistoire tout entier est d'accord avec les paroles prononcées par M. Lévy, qui créent une dissociation dans notre milieu juif, au moment même où un danger d'antisémitisme et de guerre nous commande, au contraire, une Union plus étroite.

Dans l'espérance que, dans un avenir très proche, notre Communauté lyonnaise n'aura pas à déplorer de nouveau pareil incident, nous vous prions de recevoir, messieurs, nos salutations fraternelles.

TISSUS - MERCERIE - PEAUSSERIE
GROS - DEMI - GROS

L. MILGROM

326, RUE SAINT-MARTIN - PARIS (III^e) - TUR. 80-91

Les Prisonniers et la Carte du Combattant

Une décision du Conseil d'Etat

A la suite de la requête introduite par le lieutenant-colonel Bourgoïn, le Conseil d'Etat, au cours de sa séance du 13 mai, a pris la décision numéro 98.163.

Le Conseil d'Etat, statuant au Contentieux;

Sur le rapport de la Première Sous-Section de la Section du Contentieux;

Vu la requête présentée pour le lieutenant-colonel Bourgoïn, demeurant à Paris, avenue Mozart, n° 78, enregistrée au Secrétariat du Contentieux du Conseil d'Etat le 5 juillet 1948, et tendant à l'annulation pour excès de pouvoir de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 4 mai 1948 fixant les conditions d'attribution de la Carte du Combattant;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier;

Vu la loi du 19 décembre 1926, art. 101;

Vu les décrets des 1er juillet 1930 et 29 janvier 1948;

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945;

Oui M. Després, maître des Requêtes, en son rapport;

Oui M^e Célice, avocat du sieur Bourgoïn; M^e Tréteau, avocat de l'Association départementale des Combattants prisonniers de guerre de Seine-et-Oise et autres, et M^e Jolly, avocat de la Fédération nationale des Combattants prisonniers de guerre, en leurs observations;

Oui M. Chardeau, maître des Requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions;

Sur l'intervention de l'Association des Combattants prisonniers de guerre du département de la Seine, de l'Association départementale des Combattants prisonniers de guerre de Seine-et-Oise, de l'Association départementale des Combattants prisonniers de guerre du Rhône, de la Fédération nationale des Combattants prisonniers de guerre et de diverses Associations d'anciens prisonniers;

Considérant que les Associations susnommées ont intérêt au rejet de la requête, que, par suite, leur intervention est recevable;

Sur la recevabilité de la requête :

Considérant, d'une part, que l'arrêté interministériel du 4 mai 1948, dont l'article 4 est attaqué, a été publié au *Journal officiel* du 5 mai 1948 et que la requête susvisée a été enregistrée au secrétariat du Contentieux du Conseil d'Etat le 5 juillet 1948, soit avant l'expiration du délai de deux mois imposé par l'article 49 de l'ordonnance du 31 juillet 1945; que, dès lors, ladite requête n'est pas tardive;

Considérant, d'autre part, que le requérant qui remplit les conditions exigées pour l'obtention de la Carte du Combattant a intérêt à critiquer les modalités d'attribution de cette carte; que, par suite, sa requête est recevable;

Sur la légalité de l'article 4, 1^o et 2^o, de l'arrêté interministériel du 4 mai 1948 :

Considérant que l'article 101 de la loi du 19 décembre 1926, qui dispose pour l'avenir sans limitation de durée, n'a été abrogé expressément ou implicitement par aucune disposition législative; que, dès lors, il doit être regardé comme étant toujours en vigueur;

Relèvement des indemnités attribuées aux invalides convoqués par les centres de réforme et d'appareillage

A compter du 1er janvier 1949, les pensionnés et demandeurs en pension convoqués par les Centres de Réforme et les Centres d'Appareillage ont droit:

A) Au remboursement des frais de voyage réellement engagés;

B) Une indemnité variable selon la durée et fixée à :

— 48 francs pour un déplacement inférieur ou égal à 6 heures;

— 80 francs pour un déplacement de 6 à 12 heures;

— 160 francs pour un déplacement de 12 à 18 heures;

— 240 francs pour un déplacement de 18 à 24 heures.

Au-delà de 24 heures, il est alloué une majoration de 114 francs par fraction supplémentaire de 12 heures.

C) En cas d'hospitalisation par ordre du Centre à :

— Une indemnité journalière fixée à 64 francs par jour si l'hospitalisé est célibataire;

— 160 francs par jour si l'hospitalisé est marié, plus une majoration de 32 francs par jour pour chacun de ses enfants vivants de moins de 15 ans.

JACQUES BANATEAU

MARBRIERS

Directeurs-Propriétaires de

LA MARBRERIE DE BAGNEUX

122, Route Stratégique, Montrouge (Seine)

Face à la porte principale du Cimetière de Bagneux

Téléphone: Jour : ALesia 20-16 - Nuit : MONtmartre 24-74

Entreprise générale de convois

Transports funèbres et tout ce qui concerne les travaux de cimetière

Fournisseurs des Sociétés de Secours Mutuals Israélites et de l'Union

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

MARCEL MOURIER

MAISON RECOMMANDÉE

MAISON RECOMMANDÉE

MAISON RECOMMANDÉE

CONSEILS JURIDIQUES

Dans ma dernière rubrique, j'ai signalé que les anciens combattants pensionnés n'avaient pas encore touché leur indemnité de vie chère pour la fin de l'année 1948.

A ce jour, aucune modification n'est intervenue et les pensionnés attendent toujours, tant le rappel de cette indemnité que ce lui de la majoration des pensions qui leur est due à partir du 1er janvier 1949.

Peut-être, Monsieur le Ministre des Finances trouvera-t-il bientôt le peu de temps nécessaire à la signature du décret de rajustement?

Il faut l'espérer.

En tout cas, il faut bien constater que certains services mettent peu d'empressement à satisfaire aux modestes revendications des anciens combattants. Ce souci « d'économies », qui serait fort louable si l'on avait la certitude qu'il s'applique en priorité à certaines autres dépenses, a fortement inspiré les décisions gou-

vernemntales concernant les anciens combattants. On le retrouve facilement dans nombre de dispositions que je passe ci-dessous rapidement en revue.

LE STATUT DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RÉSISTANCE

Dans sa séance du 11 mars 1949, l'Assemblée Nationale a voté en deuxième lecture une loi portant statut des combattants volontaires de la Résistance.

L'article 15 de cette loi, publiée le 25 mars, prévoit qu'un règlement d'administration publique devra, dans les trois mois, préciser les modalités d'application dudit statut.

Espérons que ce délai sera respecté par le gouvernement et qu'il me sera possible d'entretenir bientôt les lecteurs de ces modalités pratiques. Je leur signale en tout cas, aujourd'hui, que la loi prévoit la délivrance aux résistants d'une carte spéciale et d'une médaille commémorative.

La demande devra être introduite auprès du ministère des Anciens Combattants dans le délai d'un an à partir de la publication du décret dont je parle plus haut. Cette demande sera présentée par l'intéressé ou, s'il est décédé, par ses ayants cause.

Pour avoir droit à la carte, il faut avoir appartenu pendant trois mois au moins, avant le 6 juin

BERNARD PONS
TAILLEUR POUR HOMMES

239, RUE ST-MARTIN - PARIS
ARC 43-94

Affaires fiscales, juridiques, commerciales, artisanales, rédaction actes sociétés, fonds de commerce, gérance, baux, registres du Commerce, des Métiers, déclarations fiscales, etc...

Simon FELDMAN
CONSEIL JURIDIQUE ET FISCAL

132, Rue Montmartre - PARIS-2^e

Tél. : CENTRAL 27-68

Consultations tous les jours, sauf dimanche, de 18 h. à 19 h. 30
Samedi de 15 à 18 heures et sur rendez-vous

Maison I. LIPSKI

42, Bd du Temple, PARIS (XI^e)

M^e République. — Tél. Roq. 82-17

Vous trouverez, comme toujours, un grand et beau choix de :

Vêtements pour Hommes et Cadets

ainsi que de

Pantalons golf

Menuiserie Ebénisterie

INSTALLATION GÉNÉRALE
DE MAGASINS
EBÉNISTERIE - VERNISAGE

Prix modérés - Travail soigné

ÉTABLISSEMENT KREMSKI

Remise de 5 % aux membres
de l'Union

9, rue Victor-Létat

PARIS-20^e

Métro : Ménilmontant

Tél. : MEN. 79-96

RESTAURANT

Chez KALI

SALLE SPÉCIALE pour

BANQUETS - MARIAGES

TOUTES SPÉCIALITÉS YIDDISH

Prix spéciaux aux membres
l'Union

31, Rue de Trévise
PARIS-IX^e

Tél. : TAItbout 50-26

Métro Cadet et Montmartre

« OCEANIA »

AGENCE DE VOYAGES pour toutes destinations

4, rue de Castellane - PARIS-VIII^e

(Métro : Havre-Caumartin)

Tél. : ANJou 16-33 et 16-34

— par avion

— chemin de fer

— bateau

Départs fréquents pour la Palestine et l'Amérique du Sud

DANS UN CADRE SYMPATHIQUE

VOUS TROUVEREZ LA MEILLEURE CUISINE YIDDISH

UNE VISITE S'IMPOSE

Le meilleur accueil vous est réservé

RESTAURANT SIMON

13, Rue Notre-Dame-de-Nazareth

PARIS (III^e)

Métro : République

GRANDE SALLE POUR NOCES ET BANQUETS

à des prix très intéressants

MANUFACTURE D'ARTICLES

pour Maroquinerie

Chaussure - Carrosserie

Automobile - Aménagement

Passepois - Jupes d'allée

Bordures, etc...

"LA PARFAITE"

86, Rue du Fbg-Saint-Denis

PARIS-X^e

Tél. : PRO. 47-38

(Métro : Gare de l'Est)

Pélerinage

du 23^e R.M.V.E.

Le dimanche 26 juin 1949

les Anciens du 23^e R.M.V.E.

iront en pèlerinage à Seissous.

1944, soit aux F.F.I., soit à une organisation homologuée des F.F.C. ou de la Résistance. Les conditions de durée ne sont pas applicables aux personnes qui auront été exécutées, tuées ou blessées pour des actes de résistance dans des conditions ouvrant droit à pension militaire — ou qui bénéficient du statut des déportés du 6 août 1948.

UNE DECISION REGRETTABLE CONTRE LES ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE

Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 13 mai, a annulé l'article 4 de l'arrêté ministériel du 4 mai 1948.

Cet article attribuait la carte de combattant « aux militaires de toutes armes faits prisonniers de guerre alors qu'ils appartenient à une unité combattante » et aussi à ceux à « quelque unité qu'ils appartiennent » ayant passé un certain temps (60 ou 90 jours, selon les cas) dans les camps de P.G.

Le Conseil d'Etat a estimé que cette dernière disposition de l'article 4 ne correspondait pas à la lettre et à l'esprit de l'article 101 de la loi du 19 décembre 1926 qui est à la base du régime de la carte du combattant.

Quoi qu'il en soit, cette décision du Conseil d'Etat prive les prisonniers de guerre d'avantages pour lesquels ils avaient longuement souffert et lutté. Une intervention législative du Parlement s'impose, afin de réparer cette injustice.

K. KENIG.

LE PAPRIKA

Restaurant hongrois

Angle 14, rue Chauchat et 28, r. de la Grange-Batelière

NOTRE VOLONTE

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires Anciens Combattants Juifs 1939-1945

N° 6 (19). — Mensuel. — Octobre 1949

18, Rue des Messageries - PARIS-X^e - Tél. : PRO. 44-69

Au seuil de la sixième année de l'existence de notre Union

DEVELOPONS notre Service Social

DANS ce mois d'octobre notre Union fête un petit jubilé : cinq années de son existence. C'est peu pour une organisation comme la nôtre, qui est appelée pour de très longues années à servir la cause des anciens combattants juifs, et à occuper une place d'honneur dans la vie sociale juive en France. Mais cinq années d'existence suffisent pour prouver la vitalité d'une organisation et sa raison d'être.

Or, il suffit de jeter un regard sur le bilan de nos activités depuis la création de notre Union pour constater que notre organisation est loin de ressembler à des quantités d'amicales d'anciens combattants, qui vivent surtout dans le souvenir de leur passé militaire, seul lien qui les réunisse de temps à autre.

Ce bilan prouve que les responsables, aussi bien que la masse de nos camarades sont animés du désir sacré de souligner par une activité accrue d'année en année le rôle prépondérant que notre Union joue et doit jouer de plus en plus dans l'ensemble de la vie juive en France.

Il serait trop long d'énumérer ici tous les détails de nos réalisations. Contentons-nous d'en citer les faits les plus saillants. Si la première année a été marquée surtout par les secours apportés à nos camarades déportés et

par J. ORFUS

tion d'un foyer de combattants juifs, et qui a exigé un effort considérable de la part de tous nos camarades.

Au cours des années suivantes, un caveau pour les camarades tombés sur les différents champs de bataille, a été acquis, et sur leur tombe un monument a été érigé à la mémoire de tous les combattants juifs morts pour la France.

Par une anticipation massive dans la campagne pour la paix et contre l'antisémitisme, par les procès inten-

tés par nous contre les journaux et films antisémites, par une campagne éclatante en faveur de la Haganah, nous avons suffisamment prouvé qu'aucun aspect de la vie juive en France ne nous laisse indifférents. La poursuite active de toutes ces campagnes n'a pas ralenti un seul instant notre travail quotidien, à savoir : obtentions de naturalisations, pensions de guerre, cartes de combattants, carte de mutés, décos, etc.

Un domaine de notre activité a été peut-être légèrement négligé : c'est celui du service social. Ce n'est pas que nous ayons jamais refusé quelque demande que ce soit, mais trop absorbés par d'autres campagnes, nous n'avons malheureusement pas eu la possibilité de faire en sorte que ces demandes soient déjà satisfaites sans même qu'elles aient eu besoin d'être formulées.

Aussi avons-nous décidé, au seuil de la sixième année de l'existence de notre Union, de marquer cette année par une vigoureuse campagne en faveur de nos œuvres sociales. En faveur de nos invalides, nos veuves et orphelins de guerre.

Cette campagne d'une très grande envergure nécessitera dans les semaines à venir la mobilisation de tous nos militants, et, d'autre part, l'accueil bienveillant réservé à ces militants par tous nos camarades, comme d'ailleurs par tous les Juifs de France.

Nous sommes persuadés que, comme par le passé, nous pourrons compter sur la discipline et le dévouement de tous nos camarades, dans cette campagne que nous lancerons très prochainement, et dont la réussite prouvera que dans ce domaine également notre Union a une tâche importante à accomplir.

a volontairement risqué sa vie pour la France, une fois naturalisé soit exposé à des décisions aussi injustes.

Nous sommes convaincus que tous nos adhérents et l'opinion publique tout entière soutiendront l'action de notre Union pour faire revenir les autorités sur cette mesure.

LE COMITE DIRECTEUR.

Par décret du 18 août 1949

La nationalité française est retirée
à notre camarade GROMB-KOENIG
membre du Bureau de notre Union

Nos membres apprendront avec indignation la nouvelle d'après laquelle le gouvernement vient de retirer la nationalité française à Gromb-Koenig, membre du Bureau et militant actif de notre Union, depuis son retour de captivité en 1945.

Notre camarade Gromb est en France depuis 1931. Dès septembre 1939, quand la 2^e guerre mondiale éclate, il s'engage dans l'armée française et combat contre l'envahisseur nazi, dans les rangs du 22^e RMVE.

Il est fait prisonnier le 6 juin 1940 et n'est libéré qu'en 1945.

En août 1948, il obtient, ainsi que son épouse et ses deux enfants, la nationalité française.

Les anciens combattants juifs protestent énergiquement contre la mesure prise envers un de leurs camarades.

Notre Union a sollicité audience à M. le ministre de la Santé publique et de la Population pour lui demander la révision de cette injuste décision.

Il est vraiment abusif qu'un ancien combattant, qui

LE MERCREDI 2 NOVEMBRE, A 20 H. 30
à la Salle Lancry, 10, Rue de Lancry

Assemblée générale Annuelle

A L'ORDRE DU JOUR :

1. Rapport d'activité.
2. Divers.

DIX ANS APRES

par G. KOENIG

Chaque année la fin de l'été nous rappelle cette date tragique de septembre 1939, date à laquelle l'hitlérisme barbare a précipité l'humanité dans ce cataclysme entré dans l'histoire sous le nom de deuxième guerre mondiale.

Dix années se sont déjà écoulées depuis le commencement de ce terrible cauchemar, qui se solde par des dizaines de millions de victimes, de mères endeuillées, d'enfants sans parents, qui a rasé tant de villes, détruit d'innombrables monuments et trésors culturels et laissé l'Europe panélique et à demi détruite.

Au cours de cette guerre 1939-1945, les hommes libres se sont levés pour un combat sublime contre le nazisme et le fascisme.

Ces hommes se sont levés contre ceux qui proclamaient la doctrine de « la race des seigneurs », l'antisémitisme et le racisme.

Ils se sont levés contre les vandales qui s'étaient assignés comme but de transformer le monde en un immense four crématoire, dont les flammes serviraient comme décor à leur hideuse sarabande sur les ruines de la civilisation.

La guerre contre l'hitlérisme était une guerre sacrée. Elle était mille fois sacrée pour nous. Combattants juifs, mobilisés ou engagés volontaires, pour défendre le sol français contre l'invasion et pour dresser un barrage au plus terrible des fléaux de l'histoire humaine.

Cette guerre était mille fois sacrée pour nous, car il s'agissait d'anéantir les barbares qui déclaraient la France leur ennemi héréditaire et qui avaient juré l'anéantissement de tous les Juifs, en préparant les chambres à gaz et les fours crématoires, où ont péri dans d'atroces souffrances, brûlés et gazés, 6 millions de Juifs, hommes, femmes et enfants, innocents et sans défense.

Nous avons combattu contre les forces de guerre et de barbarie. Nous avons combattu pour libérer nos familles, pour sauvegarder nos enfants, la France et l'humanité entière du spectre de la mort et de l'anéantissement.

Nous nous sommes battus pour une cause juste. Nous étions — avec d'autres millions — les combattants de la Liberté et de la Paix.

Et, dix ans après la date tragique de septembre 1939, il importe de poursuivre ce combat pour la liberté et la fraternité des peuples.

Il est de notre devoir de le poursuivre avec une force accrue :

Alors que le souvenir des champs de bataille, où nous avons combattu, où nos camarades sont tombés, reste gravé dans notre mémoire.

Alors que les souffrances endurées pendant cinq ans de captivité dans les stalags hitlériens ne sont pas encore guéries.

Alors que les visions dantesques des atrocités commises sur nos proches martyrisés, brûlés et anéantis par les bandes de S.S., nous privent de tous repos.

Voilà que des dangers nouveaux se dressent devant nous.

De l'autre côté du Rhin se relève une nouvelle Allemagne qui crie revanche, une Allemagne où les nazis occupent les plus hauts postes de commande, où la jeunesse hitlérienne se reconstitue, où le mot « réparations » est banni, où il n'est plus question de payer les crimes nazis commis sur les victimes innocentes.

Une Allemagne se dresse où la dénazification est officiellement écartée.

Après l'acquittement de « la chienne de Buchenwald » a eu lieu le pogrom de Munich — et suite logique des choses — la possibilité est donnée pour la réparation du « Sturmer » et 105 autres journaux nazis. Et puis — chaîne interrompue — nous apprenons la honteuse nouvelle de la profanation des ossements des déportés assassinés à Dachau.

Le « Deutschland über alles » et le « Horst wessel Lied » tonnent à nouveau dans les rues de l'Allemagne.

Des synagogues et des cimetières juifs sont profanés.

Le spectre de la croix gammée hante à nouveau l'Europe.

Le monstre nazi relève à nouveau la tête et lance un défi à ses victimes d'hier.

Face à ce terrible danger.

Face au plus grand blasphème au souvenir de millions de victimes.

Face à la menace qui pèse sur le bonheur et la vie de nos enfants.

Face à ces dangers renouvelés.

Nous, les anciens combattants, nous ne pouvons rester indifférents et calmes.

Notre devoir est de réagir et de réagir vite, avant qu'il soit trop tard.

Nous qui avons combattu pour apporter la paix au genre humain en luttant contre les forces du mal et de la guerre.

Nous devons nous mobiliser de concert avec tous les hommes de bonne volonté pour sauver la paix avant qu'il ne soit nécessaire de le faire sur les champs de bataille, aux prix de terribles souffrances, de larmes et de sang.

La lutte pour la paix est la lutte la plus noble.

Dans cette lutte, les volontaires juifs se placeront parmi les premiers et les plus actifs.

JUDA MACCABI

par Ing. Gilderman

APRES la mort du vieux Matisyahu, son fils Juda Mac-Cabi prit la tête de la révolte, ainsi que son père l'avait désiré. A partir de ce moment la résistance prit un caractère plus offensif. Juda Mac-Cabi fut un héros sans pareil dans l'histoire du peuple juif.

Son âme héroïque rayonna une force telle qu'elle enflamma tous ceux qui se trouvaient sous son commandement, et qu'elle remplit de courage même les plus faibles. A cette qualité s'ajouta un sens aigu de la stratégie. Juda Mac-Cabi sut exploiter les faiblesses de l'ennemi au moment opportun. Il employa à merveille la tactique de la manœuvre de diversion, consistant à attirer l'attention de l'ennemi, par une attaque feinte, sur un certain point, alors que l'attaque véritable est lancée d'un tout autre côté.

Au début, il se contenta d'attaques contre des groupes pas trop nombreux de l'armée syrienne, et en même temps, il s'efforça de grossir ses propres rangs, en attirant tous les Juifs qui n'avaient pas encore renié leur judaïsme et dans les cœurs desquels l'amour de la patrie n'était pas éteint.

Lorsqu'il jugea le nombre de ses combattants suffisant, il décida d'engager une bataille ouverte contre l'armée grecque commandée par Apoloni. Dès le premier engagement, Juda mit l'ennemi en déroute. Les soldats ennemis qui ne furent pas blessés s'enfuirent vers le nord, vers les montagnes de Judée. Le premier engagement entre les Syriens et les insurgés juifs eut lieu dans la région de Beth Haron.

Lorsque les combattants juifs aperçurent cette forte armée d'Héron, ils s'écrièrent :

— Comment tiendrons-nous tête contre une si forte armée !

Mais Juda les calma, et leur rendit courage en parlant ainsi :

— Rappelez-vous que vous avez à défendre votre vie, vos enfants et votre Thorah !

Juda n'attendit pas qu'il fut attaqué, mais c'est lui qui, brusquement, lança une attaque violente contre l'ennemi. Et ce fut si rapide et adroit, et les combattants juifs firent preuve d'une telle force et d'une telle abnégation, que l'ennemi fut complètement anéanti. Huit cents hommes d'Héron sont restés sur le champ de bataille, et les autres s'enfuirent au-delà de la frontière chez les Philistins.

Cette première victoire complète sur une si forte armée ennemie fit grandir dans les cœurs juifs l'espoir que la révolte sera victorieuse, et chez les peuples voisins elle fit naître admiration et peur de la puissance héroïque des Mac-Cabim.

L'Association des Anciens Combattants Volontaires Roumains organise, à l'occasion du 10^e anniversaire de l'Association, un

**GRAND GALA
DE L'AMITIE
FRANCO-ROUMAINE**
suivi de Bal
qui aura lieu le
SAMEDI 15 OCTOBRE 1949
à 21 heures
AU CERCLE MILITAIRE
Place Saint-Augustin
Tombola gratuite
Entrée : 250 francs

Réservez votre soirée du 10 Décembre 1949

pour le

5^e Bal Annuel

de votre Union

qui aura lieu comme tous les ans
dans les Salons du Palais d'Orsay

DEUX GRANDS ORCHESTRES

Cabaret avec attractions

Buffet

Tombola

Dîner

36.300 fr. ALLEZ-RETOUR pour 36.300 fr.

ISRAËL
par le paquebot moderne S/S MARE LIGURE

DATES DE DEPART DE MARSEILLE :
LE 5 ET LE 19 OCTOBRE

PRIX : Marseille-Haifa, aller et retour 1re classe : 89.100 fr.
— Classe cabine A : 59.400 fr. — Classe cabine B : 49.500 fr.
— 3^e Classe, aller et retour : 36.300 fr.
Renseignements et inscriptions dans toutes les Agences de voyages

AGENTS GENERAUX

"POLOBRIS" "LLOYD OUTREMER"

23, Rue Taitbout - PARIS (9^e) 3, Rue des Mathurins, PARIS (9^e)
Tél. : TAI. 89-40 et 39-41 Tél. : OPE. 98-10 et 87-33

A l'appel du M. R. A. P. des milliers de Parisiens protestent à la Mutualité contre la réparation de la presse nazie

Le Mouvement contre le Racisme et l'Antisémitisme, et pour la Paix a organisé, le 13 septembre dernier, au Palais de la Mutualité, un meeting public pour protester contre la levée de l'autorisation préalable pour les journaux allemands de zone américaine, qui rendra possible la parution de 105 journaux nazis dont la plupart ont conservé le directeur, la rédaction et même le titre qu'ils avaient sous le régime hitlérien.

M. Pierre-Roland Lévy, qui présidait la séance en remplacement de M. André Blumel, réfuta la politique étrangère des Etats-Unis qui, malgré la Charte des Nations Unies, la Déclaration des Droits de l'Homme, etc., permet et même encourage la renaissance du nazisme et de l'Antisémitisme en Allemagne.

Mme G. Archimède, député de la Martinique, rappela que Hitler confondait dans la même haine Juifs et noirs et ajouta qu'il n'était pas étonnant que les Etats-Unis, qui pratiquent une politique de discrimination raciale contre les noirs sur son propre territoire, autorisent de nouveau le racisme en Allemagne. Elle termina par un appel à la solidarité des peuples.

M. Henri Bulawko, au nom de l'Association des Anciens Déportés et Internés Juifs, souligna la nécessité d'organiser la défense et de reconstruire l'union de toutes les forces qui se dressaient dans la Résistance.

M. Jean Guignebert voit dans l'autorisation, dans la réparation de journaux nazis, une flagornerie par les Etats-Unis, des Allemands dont on peut avoir besoin pour faire la guerre à l'Union Soviétique.

M. Isi Blum, secrétaire général de l'Association des Anciens Combattants et Engagés Volontaires Juifs, dénonça à son tour la politique systématique consistant à remettre le nazisme sur pied.

M. Pierre Paraf demanda que soit récrée l'unité de la Résistance. Il dit, entre autres : « L'amnistie d'un crime est encore plus grave que l'amnistie des coupables.

Nous vous serions infiniment reconnaissants, si vous vouliez bien, Monsieur le Ministre, accorder une audience

Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier rappela d'abord les récents événements de Munich, où les membres de la police allemande ont tiré sur des Juifs qui manifestaient devant le bureau d'un journal, contre la publication d'une lettre réclamant l'extermination des Juifs.

Rappelant les discours de tendance nazie, de Schumacher et d'Adenauer, elle s'éleva contre l'admission, réclamée par M. Schuman, de cette Allemagne-là au Conseil de l'Europe. Elle réclama à son tour l'union en affirmant qu'il n'est pas possible de lutter contre l'antisémitisme en soi, mais qu'il faut lutter contre son origine.

M. L. Lerman, du secrétariat du M.R.A.P., montra que rien n'était changé en Allemagne et que les mêmes doctrines étaient prônées par les mêmes hommes.

M. Jules Duchat, secrétaire de la C.G.T., apporta l'appui de cet organisme dans la lutte antiraciste.

M. Alfred Grant, secrétaire général adjoint du M.R.A.P., lança un appel

pour que ne soient pas recommandées, vis-à-vis de l'Allemagne, les erreurs de 1918. Il ajouta que dans la zone orientale, où la dénazification a été effectuée, les événements de Munich n'auraient pas pu se produire.

M. Yves Farge, ancien ministre, dit que le nationalisme allemand cherche à effacer le souvenir des crimes nazis, et que, cinq ans après, Hitler a gagné la partie jusque dans les rangs des Alliés. Il déplora, par contre, que l'on essaye d'opposer à la doctrine de la « race élue » celle de la « race mauvaise ».

Il accusa les Etats-Unis d'avoir répudié les accords de Yalta et de Post-dam et de renflouer l'Allemagne nazie. « Il faut lutter, conclut-il, non pas contre le peuple allemand, mais contre les forces industrielles et militaires en Allemagne. »

Une résolution fut adoptée, protestant contre la réparation de la presse nazie en Allemagne et demandant la mobilisation des forces démocratiques pour la lutte contre le nazisme.

Contre la parution du "Sturmer"

Nous publions ci-dessous la lettre que nous avons adressée au ministère des Affaires étrangères en lui faisant part de l'émotion et de l'indignation profondes qu'a soulevées parmi nous la nouvelle incroyable que « Le Sturmer », la feuille de propagande antisémite enragée de Streicher, pendu comme grand criminel de guerre, serait autorisée à reparaitre, ainsi que la réponse du ministère :

Paris, le 6 septembre 1949
Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, 37, quai d'Orsay, Paris.

Monsieur le Ministre.

Les Anciens Engagés Volontaires et Combattants Juifs sont émus par le fait que la presse nazie et antisémite en Allemagne et, entre autres, « Le Sturmer », peut de nouveau paraître.

Nous vous serions infiniment reconnaissants, si vous vouliez bien, Monsieur le Ministre, accorder une audience

ce à une délégation de notre Union, qui désirerait vous entretenir à ce sujet.

Dans l'espoir que vous voudrez bien prendre en considération notre demande de veuillez agréer, Monsieur le Ministre, avec nos remerciements, l'expression de notre plus haute considération.

Le président, Le secrétaire général, J. ORFUS. Isi BLUM.

République Française
Commissariat général
aux Affaires allemandes
et autrichiennes

Service des Affaires politiques et culturelles

Paris, le 22 septembre 1949
Monsieur le président,

M. le Ministre des Affaires Etrangères m'a transmis votre lettre du 6 septembre, par laquelle vous appellez son attention sur un renouveau de la presse antisémite en Allemagne.

Il entre, ainsi que vous le savez sans doute, dans les attributions de la Haute Commission Alliée d'observer et, éventuellement de redresser ou de sanctionner l'orientation de la presse allemande. J'ai donc fait suivre votre communication à M. le Haut Commissaire de la République Française en Allemagne, en lui demandant de bien vouloir lui donner la suite qu'elle comporte et de vous en tenir informé. Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Pour le Commissaire général et par autorisation,
Le chef de bureau de l'information,
C. LAUX.

Conseil National de l'U.G.E.V.R.E. à Grenoble

Par décision du Comité directeur de l'UGEVRE, le prochain Conseil National, se tiendra à Grenoble, les 3 et 4 décembre 1949, où sera organisée à cette occasion une grande manifestation des Anciens Volontaires et Résistants Etrangers.

Congrès d'amitié et d'union entre les Français et les immigrés organisé par le C.F.D.J.

Les 19 et 20 novembre prochains aura lieu à Paris, un grand Congrès d'amitié et d'union entre les Français et les immigrés.

Le Congrès est organisé par le Comité Français de Défense des Immigrés.

Dans notre prochain numéro nous publierons le programme et l'ordre du jour du jour du Congrès.

FABRIQUE DE TRICOTS EN TOUS GENRES

Ets Tricolat AISENBERG

3, Rue Borda - PARIS (3^e)
(près du 65, Rue Turbigo)
Métro : Arts-et-Métiers
Tél. : ARC. 19-53
Réduction aux membres de l'Union

FABRICANT CONFECTIONS

pour hommes et jeunes gens
Gros - Demi-Gros

M. PIETRUSZKA

226, Rue Saint-Denis, 226 PARIS (2^e)
Métro : Strasbourg-Saint-Denis
Tél. : CENTRAL 62-33
Réduction aux membres de l'Union

Notre Union condamne la participation des anciens combattants juifs d'Amérique à une manifestation raciste

L'Union des Anciens Combattants Juifs de France apprend avec indignation que d'anciens combattants juifs d'Amérique ont participé, avec les bandes du Ku-Klux-Klan, aux troubles racistes qui avaient pour but d'empêcher le concert du chanteur noir Paul Robeson et qui devait avoir lieu près de New-York.

Au lendemain de l'anéantissement d'un tiers du peuple juif, anéantissement dû aux théories et discriminations racistes hitlériennes, et à l'heure où menacent de nouveaux dangers de racisme et d'antisémitisme, les anciens combattants juifs du monde entier ont le devoir de se trouver à la pointe du combat contre l'antisémitisme contre le racisme et pour la démocratie et la paix.

L'Union des Anciens Combattants Juifs en France condamne donc énergiquement l'action raciste du groupe mentionné, et elle est persuadée qu'elle exprime par là l'opinion de l'écrasante majorité des anciens combattants juifs aux Etats-Unis.

Sur les tombes des volontaires du 22^e R.M.V.E.

C'ETAIT le dimanche 28 mai 1949, une journée grise et pluvieuse. Quelques dizaines d'anciens volontaires du 22^e régiment se sont donné rendez-vous au métro Chappelle. Il y a aussi quelques officiers français, et des veuves et des orphelins de soldats tombés.

Un autocar nous emmène vers la ville de Bessin, sur la Somme, où nous visiterons les champs de bataille sur lesquels, en juin 40, nous avons laissé tant des nôtres, et où nous ornerons leurs tombes de fleurs.

Nous voici à 150 km. de Paris. Nous roulons en Picardie entre des champs riches, des jardins fleuris, à travers des villes et des villages aux maisons en briques et aux clochers pointus. Il est visible que cette région n'a pas encore pansé les plaies que la guerre lui a causées.

Villes et villages connus. Rouettes connues. C'est là, qu'en mai 40, nous avons marché des dizaines de kilomètres à la rencontre des nazis. Tout le monde est silencieux. Chacun est plongé dans ses souvenirs. Il pleut tout comme pendant ces journées historiques de mai 1940, comme si la nature voulait pleurer. Elle aussi, avec la maman aux cheveux argentés qui, assise dans un coin de notre autocar, sanglotait doucement.

De temps en temps, le lieutenant rompt le silence : « C'est là, dans cette forêt que nous avons été bombardés pour la première fois... » « Dans cette maisonnette, il y avait le P.C. du colonel... »

La pluie a un peu cessé. Nous approchons de Marche-Lenot. A l'entrée, il y a une sorte d'arc de triomphe, orné de verdure et de fleurs, et qui porte cette inscription :

« Soyez les bienvenus volontaires du 22^e, et, un peu plus loin, une autre banderole : « Souvenez-vous. »

Par I. BELLER

Toute la ville nous accueille. Les vieux et les jeunes sont réunis sur la place. Il y a des paysans endimanchés, aux visages bronzés. Voici le maire, le curé, des rangées d'écoliers. Précedés de la fanfare, nous allons à la mairie. Le maire prononce une allocution au nom de la ville entière : « Je ne suis pas un grand orateur. Je suis un simple paysan, mais nous savons comment vous avez combattu pour défendre notre terre, pour chasser l'Allemand détesté. Chaque enfant de notre petite ville sait l'histoire de votre régiment. Votre sang a coulé dans nos champs ; c'est là le lien le plus fort qui puisse exister entre les hommes : le sang versé en commun dans la lutte pour la liberté. Vous êtes nos frères. Chaque anniversaire de la bataille sera pour nous un jour sacré du souvenir. »

Notre lieutenant lui répond : « Quand les Allemands ont rompu le front, notre régiment fut lancé contre l'ennemi. Notre mission était double : 1) empêcher l'ennemi d'utiliser la route Lille-Paris ; 2) permettre à la 1^{re} armée française de se retirer en bon ordre, afin d'éviter

une répétition de Dunkerque. Nous avions l'ordre de tenir à tout prix. »

Et nous avons rempli ces deux missions. Nous étions mal armés, au lieu de courroies nos fusils étaient attachés avec des cordes ; il y avait une seule grenade pour six hommes. Mais nous avons tenu. Chaque heure a compté. Les autres régiments sont partis. Nous étions cernés, des dizaines de canons et des centaines de tanks allemands ont tiré sur nous. Des centaines des nôtres sont tombés ; des centaines des nôtres furent blessés jusqu'à la date du 6 juin 40. Quand, sans munitions et sans nourriture, nous avons cessé le combat, les Allemands ont fait prisonniers, d'un régiment qui avait compté 3.000 hommes, 350 camarades en état de marcher.

Un chœur de jeunes filles chante ensuite des chansons patriotiques.

A l'église, le curé prononce une allocution tout particulièrement adressée à nos volontaires.

Plus tard, nous allons, accompagnés de toute la ville, au cimetière, où des croix de bois forment de longues rangées. A côté de chaque croix est posé un casque rouillé, et sur les croix sont écrits des noms, dont beaucoup sont espagnols. Qui pourrait bien s'occuper de ceux-là, puisque leurs familles croupissent dans cette prison qu'on appelle l'Espagne franquiste ?

Puis il y a des noms juifs, des noms bien connus. Chaque nom représente pour nous un jeune garçon heureux de vivre, et avec qui on avait passé de longues années. Voici une croix un peu penchée, déjà à moitié pourrie. Le commandant s'en approche, la redresse. Une inscription : « Meissner Adolf. » Qui ne l'a pas connu ? Un ouvrier tanneur, jeune, plein de charme, de l'avenue Sécrétan. Il est tombé, le 4 juin 1940. Sa femme a été déportée. De sa famille n'est restée aucune trace.

Le caporal Eugène Kálisch, un Juif hongrois, est tombé le 6 juin, le dernier jour, quelques heures avant la fin de la bataille. Et voici d'autres tombes sur les croix desquelles sont inscrits ces noms : « Soldat Klein, Wiissenbaum, Altman, Markovitsch, Perlmutt, Truchmann, Weiss, Posner, Wachsmann », et combien d'autres.

Et ensuite des croix portant cette inscription : « Inconnu. »

L'orchestre joue la « Marche funèbre », une minute de silence est observée. Puis les écoliers viennent couvrir les tombes de fleurs, des paysannes pleurent, la gorge serrée.

Et la même scène se répète dans toutes ces petites villes des environs, où les batailles se sont déroulées :

Partout la population nous accueille avec affection et reconnaissance.

Pendant le voyage de retour, nous sommes plongés dans nos pensées. Des souvenirs surgissent de la période appelée « drôle de guerre ». Nous revoyons des milliers de volontaires juifs dans les baraques pleines de sable de Barcarès, près de Perpignan. Trois régiments s'étaient formés là-bas : le 21^e, le 22^e et le 23^e régiments de marche de volontaires étrangers. Sur ces 10.000 soldats, il y avait au moins 6.000 Juifs.

Et, pour ces volontaires, la lutte contre les nazis, contrairement à certains hommes politiques et à certains généraux vendus, n'était point une « drôle de guerre ».

Trahis et livrés, ils ont combattu comme des héros.

Nous informons nos membres que le journal « Notre Volonté » ne sera plus adressé à ceux qui n'ont pas acquitté leurs cotisations.

Le 2^e Congrès National de l'U.G.E.V.R.E

Pendant trois jours, du 17 au 19 juin 1949, plus de 400 délégués, venus de tous les départements de France, ont pris part au deuxième Congrès National de l'U.G.E.V.R.E.

Le Congrès s'est ouvert en présence des représentants des ministres des Anciens Combattants et de la Santé Publique, du président Edouard Herriot, de M. le général Devink, commandant la 1^{re} région militaire, de M. le général Dejussieu-Pontcarra, de M. le général Mouclier, M. le général Stehle ; les attachés militaires de Pologne et de Tchécoslovaquie, du représentant du Bureau de l'U.F.A.C., de l'A.R.A.C., de M. Nazare-Aga, président de la Fédération des Engagés Volontaires de 1914-1918, des représentants de la Fédération des Déportés et du colonel Robert, des F.F.I.-F.T.P.F., M. Léo Hamon, sénateur.

Le président fédéral de l'U.G.E.V.R.E., M. Vinciguerra, dans un discours d'ouverture, après avoir souligné les résultats positifs et négatifs de l'activité de la Fédération depuis sa création, a particulièrement insisté sur la justesse de notre cause en luttant contre la xénophobie, pour la défense des droits des anciens combattants étrangers et pour la Paix. « Nous estimons que c'est notre fierté et notre honneur, a déclaré M. Vinciguerra, d'avoir eu le courage de dire tout haut combien il est honteux et scandaleux de voir certains Français, encore abusé par la propagande hitlérienne, arbore des mots d'ordre et des attitudes qui sont la honte de l'humanité. »

Le président Vinciguerra a énuméré les points positifs dans l'activité de l'U.G.E.V.R.E., comme suit :

1. Admission de l'U.G.E.V.R.E. à l'U.F.A.C. ;
2. La représentation de l'U.G.E.V.R.E. au conseil d'administration de l'U.F.A.C. par deux délégués.

Résolution générale

ADOPTÉE A L'ISSUE DU CONGRÈS

Le Congrès National de l'U.G.E.V.R.E., réuni à Paris les 17, 18 et 19 juin 1949, constate avec satisfaction les progrès réalisés dans tous les domaines grâce à l'unification des forces d'Anciens Combattants Etrangers, Engagés Volontaires et Résistants.

Le Congrès National appelle à multiplier les efforts, en vue de développer toujours davantage avec foi et enthousiasme la grande organisation qu'est l'U.G.E.V.R.E.

La lutte pour nos revendications et la Paix ne saurait se concevoir sans une U.G.E.V.R.E. puissante et forte, condition essentielle pour le rassemblement de tous les Anciens Combattants Etrangers.

Le Congrès National constate que l'action développée par l'U.G.E.V.R.E., depuis le premier Congrès pour la défense des droits des Combattants Etrangers et contre la xénophobie, lui a offert des sympathies toujours plus grandes.

L'U.G.E.V.R.E. entend poursuivre son action dans cette voie, jusqu'à l'aboutissement de toutes ses revendications.

Faisant leur la doctrine de l'U.F.A.C. et particulièrement face à la préparation d'une troisième guerre mondiale, à la renaissance d'une Allemagne agressive, et au danger immense dont est menacée l'humanité par l'emploi d'engins modernes de destruction, les anciens combattants d'origine étrangère considèrent comme leur devoir de sacrifice que celui dont ils ont fait preuve pendant les dures années de l'occupation nazie, entendent également jouer une partie active et constructive dans la Paix.

Les Anciens Combattants d'origine étrangère qui entendent servir la France dans la Paix avec le même esprit de sacrifice que celui dont ils ont fait preuve pendant les dures années de l'occupation nazie, entendent également jouer une partie active et constructive dans la Paix.

Ils proclament que la Paix ne peut être assurée que par les mesures reposant sur la disparition progressive de toutes les forces de guerre, favorisant ainsi l'épanouissement de la personne humaine et le développement de la coopération entre les peuples, dans le respect de l'indépendance politique de chaque pays, l'autonomie de son génie et le droit des peuples à disposer eux-mêmes.

Avec l'U.F.A.C. ils dresseront la force immense de tous ceux qui veulent la Paix, face à ceux qui préparent la guerre. Avec tous les Anciens Combattants ils peuvent et doivent sauvegarder la Paix.

Le Congrès National estime qu'il est urgent de poser le problème sur la situation créée aux Anciens Combattants Etrangers et de son devoir de faire connaître aux Pouvoirs Publics les doléances légitimes de tous les engagés volontaires, résistants, prisonniers de guerre, veuves, orphelins, et mettre tout en œuvre pour que soient accordées aux étrangers victimes de la guerre, des conditions dignes du sacrifice qui a été accompli.

Les Anciens Combattants Etrangers se joignent aux Combattants Français dans leur lutte pour la revérabilisation de la retraite des Combattants, les pensions, etc...

Ils demandent la délivrance rapide de la carte de combattant 1939-1945, et que soit prise en considération la

3. La reconnaissance officielle de l'U.G.E.V.R.E. par le gouvernement comme le groupement le plus représentatif de tous les anciens combattants étrangers et la présence de délégués de l'U.G.E.V.R.E. au sein des commissions pour l'attribution de la carte de combattant ;

4. L'adhésion à l'U.G.E.V.R.E. de nouvelles associations de combattants étrangers.

Le Congrès a marqué une étape importante dans l'activité de l'U.G.E.V.R.E. Il a servi à vérifier la justesse de l'action menée depuis la création de cette grande organisation, qui a abouti à populariser l'apport des étrangers dans la défense des libertés françaises, par leur participation à la lutte du peuple français.

Le deuxième Congrès a également confirmé que l'U.G.E.V.R.E. représente l'organisation susceptible d'englober toutes les organisations d'anciens combattants étrangers grâce à son programme très large et sa position au sein du mouvement combattant français.

Les décisions du deuxième Congrès, tant dans le domaine des revendications, que dans celui de la sauvegarde de la paix, ouvre la voie d'un grand travail de recrutement et d'élargissement de l'U.G.E.V.R.E., dans l'intérêt de tous les combattants étrangers.

Il est indispensable d'étudier attentivement les résolutions votées à l'unanimité par le deuxième Congrès national et de les populariser au sein de nos associations, ainsi qu'en dehors afin de les faire connaître aux larges masses des combattants étrangers, ce qui aura comme effet de renforcer ses rangs et de servir la paix.

Nous publions ci-dessous la résolution générale adoptée à l'unanimité par le deuxième Congrès.

DE L'U.G.E.V.R.E

notion du risque encouru et du volontariat pour les Anciens Combattants Etrangers, la reconnaissance pour les résistants de la qualité de combattant après 45 jours d'appartenance et que soient accélérées les opérations de délivrance de certificats F.F.C., F.F.I., et R.I.F.

Les événements des derniers mois montrent en particulier combien les Anciens Combattants Etrangers doivent veiller à la défense de l'œuvre pour laquelle ils ont fait le sacrifice de leur vie.

Ils rappellent que les Anciens Combattants et Résistants étrangers se sont battus aux côtés de leurs frères français sur les divers fronts, dans les rangs de l'Armée et de la Résistance, pour le respect de la personne humaine, sans distinction de race, d'origine et de religion.

Ils dénoncent les campagnes de xénophobie et d'antisémitisme nuisibles aux intérêts de la France.

S'élèvent contre les mesures de rigueur, les expulsions et les condamnations qui frappent plusieurs immigrés honnêtes et loyaux anciens combattants, contre la restriction de leurs droits acquis après la Libération, ainsi que les atteintes à la liberté d'association.

Soulignent que les campagnes et les mesures qui les accompagnent sont contraires à toutes les traditions de liberté et d'hospitalité de la France.

Le Congrès National demande que cessent les expulsions et les condamnations des immigrés, anciens combattants et résistants, que leur soit donnée la liberté d'exercer leurs droits d'association garantis par la tradition française et par la Constitution.

Le Congrès National proclame que seule l'union de tous les Combattants étrangers permettra de créer un fond solide et vaillant, prêt à défendre les droits de tous nos compagnons, à combattre la xénophobie et également à remplir le devoir de la Paix, semblable à celui que ses adhérents ont rempli au prix de lourds sacrifices dans la guerre.

Le Congrès National des Anciens Combattants Engagés Volontaires et Résistants d'origine étrangère affirme leur attachement indéfectible à la France, à ses grands idéaux de démocratie, de liberté et de fraternité et leur volonté d'œuvrer au relèvement de leur Patrie d'adoption avec le même élan et le même esprit de sacrifice qui les animaient au cours des combats pour la Libération.

Vive l'Union de tous les Anciens Combattants Français et Etrangers.

Vive l'U.G.E.V.R.E.

Vive la France.

Vive la Paix.

BERNARD PONS
TAILLEUR POUR HOMMES
239, RUE ST-MARTIN - PARIS
ARC: 43-94

Ce que vous devez savoir

L'Assistance Judiciaire

par F. KOENIG

Licencié en droit

Le souci majeur de notre rubrique étant l'utilité et non l'originalité, je n'hésite pas à traiter, pour nos lecteurs, d'une institution classique que l'on trouve décrite dans tous les manuels : l'assistance judiciaire. En fait tout le monde sait, d'une façon abstraite, ce qu'est l'assistance judiciaire, mais l'expérience a prouvé que bien peu de personnes tirent de cette connaissance générale une appréciation exacte et concrète de leurs droits et savent s'en servir dans la pratique.

Le principe proclamé par la Déclaration des Droits de l'Homme de la grande Révolution française, le principe de la Constitution actuelle : c'est l'égalité de tous devant la loi, c'est-à-dire l'égalité devant la justice. Cela suppose une justice également accessible à tous les citoyens, quelles que soient leurs ressources, donc une justice gratuite !

Peut-on dire que ce principe est réalisé en France ? Certes, non. Il est pourtant vrai que les juges ne sont pas payés par les plaideurs et émargent au budget de l'Etat. Mais les procédures judiciaires n'en sont pas moins très formalistes, très longues, très coûteuses. Un homme à ressources modestes doit réfléchir longuement avant d'engager un procès. Il lui faut tenir compte des frais de procédure qu'il devra avancer, et dont il ne récupérera qu'une partie en cas de succès, ainsi que des honoraires de son avocat ou conseil, qui lui incombe quelle que soit l'issue de l'instance. En fait, il arrive souvent que les frais de justice dépassent largement l'intérêt en cause.

Ainsi le principe de l'égalité de tous devant la loi s'est transformé, dans la pratique, en son contraire : l'inégalité devant le procès.

L'assistance judiciaire cherche dans une certaine mesure (très faible) à remédier à cet état de choses. Dans le répertoire Dallor nous trouvons la définition suivante de l'assistance judiciaire :

« L'A.J. a pour but de permettre à ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires de faire valoir leurs droits en justice sans avancer aucun frais. »

En partant de cette définition examinons le mécanisme de l'A.J.

1^o Qui peut bénéficier de l'assistance judiciaire.

L'A.J. peut être accordée à toutes les personnes physiques capables d'ester en justice, ainsi qu'à toutes les personnes morales, notamment aux associations privées ayant la personnalité civile.

Elle ne leur est accordée que lorsque ces personnes justifient que l'insuffisance de leurs ressources les empêche d'exercer leurs droits en justice, soit en demandant soit en défendant. Il n'est pas nécessaire que les demandeurs de l'A.J. soient des « indigents » au sens absolu du terme, ni même des « économiquement faibles ». Il est vrai que ces derniers en

bénéficieront sinon d'office, du moins plus facilement.

Toutefois il faut noter que l'A.J. étant accordée en bloc pour toute une procédure, il est aussi tenu compte du coût de l'instance. Ainsi tel individu se verra refuser l'A.J. pour une action en justice de paix, peu coûteuse, et l'obtiendra, par contre, pour une action devant le tribunal civil.

Par ailleurs, l'A.J. est refusée si le procès apparaît comme peu sérieux, ou comme ayant peu de chance de succès.

A l'origine, seuls les nationaux français pouvoient bénéficier de l'A.J., mais une série de traités et de conventions diplomatiques ont permis de l'accorder à de nombreux étrangers et notamment aux Polonais, Russes réfugiés, Roumains, Tchécoslovaques, etc.

2^o Comment obtenir l'assistance judiciaire.

Une demande sur papier libre doit être adressée en franchise postale au procureur de la République près le tribunal du domicile du demandeur, ou bien au maire de la commune qui la transmettra au procureur. A cette demande doivent être joints : 1) un certificat de non imposition ou un extrait du rôle que l'on demandera au percepteur ;

2) une déclaration visée par le maire attestant qu'en raison de ses faibles ressources le demandeur ne peut aller en justice, et donnant une énumération détaillée de ces ressources ;

3^o Si le demandeur de l'A.J. est défendeur au procès, une copie de la demande.

Dans la lettre doivent, en outre, être indiqués les noms et adresses des parties au procès, ainsi que l'objet du litige.

4^o La procédure de l'A.J.

Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

5^o La loi du 18 mars 1946 n'est applicable qu'aux actions introduites dans les six mois de sa publication ou dans les six mois du retour définitif des bénéficiaires dans leur foyer.

Pour donner rapidement une appréciation générale et résumée sur l'A.J. disons que l'utilité de cette institution ne saurait être contestée, mais qu'une réforme hardie est nécessaire pour mettre vraiment la justice à la portée de tous.

6^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

7^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

8^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

9^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

10^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

11^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

12^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

13^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

14^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

15^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

16^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

17^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

18^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

19^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

20^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

21^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

22^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

23^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

24^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

25^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

26^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

27^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

28^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

29^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

30^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

31^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

32^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

33^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

34^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

35^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

36^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

37^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

38^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

39^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

40^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

41^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

42^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

43^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

44^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

45^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

46^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

47^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

48^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

49^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

50^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

51^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

52^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

53^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

54^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

55^o Les demandes sont examinées par les bureaux de l'A.J. existant auprès de chaque catégorie de tribunaux (justice de paix et tribunal civil ; cour d'appel, cour de cassation). Ces bureaux, ainsi que celui de la chancellerie, sont composés de membres des

56^o Les demandes sont examinées

ז' מעדן אונערע מיטגלאידען
או די צויזונג, אונער וויזן וועט
ניעד נישט געשיקט הווען ד אעלע
וועלאגע האבן נויסט דעניזערט זיך
עד מיטגלאיד-פֿאָצָל

ארוּסָנְגַעַבָּנוּ פָוּ פָאֶרֶבָּאנְדָּ פָוּ דִיְ יְדֹוּשָׁעָ פְּרִיאַוּוּלְוָעָ אָזָ פְּרִאנְטָקְעַמְפָעָד

גָדוֹת צַדִּיקִים נְאָטוֹרָא לֵידָא צַדִּיקִים בְּפִי אֲמָקָעָנִים

ביז'ור-מיטנאלד פון אַנְגָּלָר אַרְבָּאָן

און אויך נאטוראלזיוויטן ג'ווט זיעער
פאראלאנגן, איז דער באשלומ פון צוּ
דרקנעםען די נאטוראלזיוויציע בוי
א געוועזעגעטס פריזויליקן, וואם האט
רויזקייט ווילען בעבן פאר דער פאר
טווידוקונג פון דעם אקראטיטישן פראנק
רייך, באמה אָ דעווואקטירנדיינקער.
די יידישע קאמבאטאנטן דרייך
אויס זיעער שארכטן פראטטעסט קער
גען אָט דער חאנדליךונג פון דער דער
גירונגע.
דער פארבראנד האט גליך פאר
לאגנט אָן אויזרענץ ביימ מיניבטען
שנוייטה, כרי צו פאראערן, אָן דער
בleshooting זאל צויזענונג זיין וועגן.
או אָ געוועזעגעט פראנטקעטמער,
וואס ווערט נאטוראלזיוויטן, זאל
באטראכט ווערט אַלט פראנצויז פון
אָ צויזייטער זאנגע.
מיך זוינען אַובערציינט, אָן אליעּ
אונצעער מיטיגער אָן די גאנצע
עפנטעלעבקיט וועט אַונטערשטיטן
די אַפְּצִיעָה פונעם פאראבאנה, אָנוֹ
לאגנָה, ביז מיר וועלן באַקסומען אָ
פולשטענדערקע באָפרידיקונג אָין
דער דאַזוקען פראנגן.

העכער 100.000 קרייגס-געהונגגעגען
האנו מאניפעטען דערט דעם 3-טוּ בעפטעמבער
פאל זייןערע פאדרזונגע איז פאל שלום

אוונו רוח פון דוד נאצ'ינאלער פעדערツיעס פון די געוו. קירגנס-גען פאנגען, זיינען צאלארויבע דעלענאנָר ציעס פון גאנז פראנקניריך געטוקמען קיוו פאַריין אונִ די טוינטער אויכַ דער מאַנייפֿעטצְיעַס פון פַֿטְּן סַעַט-מעמבעד אַסְטְּמוֹן יַאֲדָתָג זוֹנֶט דעם אוַיסְבּוֹרֶךְ פון דער געטמער מליחמות. זונט פּֿרְיָאָר, פּֿאָדָעָרְן די געפְּאָרְן געגען אָן אַנְטְּשָׁוְרְפּוֹנְגָּן פון 400-פְּרָ. פּֿאָדָעָרְן חַוּדְשָׁ, וְאָם זַיְוִינְגָּן וְעַזְוָן דֵּי הַכְּנָעָן דָּעַס שְׁמַעְלְדוֹרָם, זַיְוָן פּֿאָדָעָרְן אוֹיךְ, אָז די קַאֲמְבָּטְאָנְטָמְדָרְן קַאֲרָטְעָן וְאֶל אַרְיוֹסְגָּעָבָן וְעַרְן יַעֲדָן גַּעֲפְּאָנְגָּעָנָם. בֵּין אִיצְטָהָם נָאָר די דָּעַגְּרוֹנָגָן נִישְׁתָּבְּחָהָם אַזְוּמָהָמָה וְעַזְוָן צָוְבָּרְדִּיקְעָן די בֵּין נָאָר גַּעֲרָבָּי.

מע פארעונגנער.
דרש נאצינאלער פארכאנד האט
זיך דעריבער אנטישלאבן איבערצער
גין זי א מען ווירקאמער אפקיעע
און די מאניפסטאציע פון צ'טן
ספַֿטְּבָּעָמְּבָּרְּהָרְּהָאָט גְּדָרָאִיטָהָרָן
אָרְטָן חָוּבוֹבָּה.
נאך קיינמאָל האט ৪৫,০০০ יוֹנֵשֶׁט
געונע אָזָה מְאַשְׁעָרְהָ פָּן גְּנוּזָעָנָן
הָיְאָה אֲמָרָהָן ৮,০০০ שְׂנִירָהָן

אונזער פארפאנד פאשלייסט פארשטארקן די טעטיקיט איפֿן סאנציאלו געכית

אין אונזערע ווענדונגנען זום "דושאיינט" אין
די אנדערע אינסטייטוציעם, זענען שבגעניזיך
געבליכן פרוכטלאזן.
אנזער אינטראלקאומיטעט האט דעריבער
באלשאָסן אַגְּזָוּנְדָּן די הוייטע-גענְרָגִיעַ אין
נייעם גַּוְיְנָה-פְּתַחְלָעֶבֶן פְּזֹעַן, ווָסַּתְּ הַוִּיבְּטַן זֵיר
או, אין אַרְגְּבָּנְיָזְרָן אַ בְּרוּתְּעַ מַעֲשִׂיקִים אַזְּיָּזְנִין
סַּצְּצִיאָזְן גַּעֲבִים.

עם אוֹנוֹנוֹתִיךְ, אוֹ אַין דָּעַר נַעֲוָסְמָעָר
זַקְנְּפָטָן זָלָע וְעַנְהָנְגָעָן, ווָסַּתְּ קֻמְעָן
או אַנוֹ אָה, קַעַנְעָן בָּקְטוּנָן אַ באַפְּרִידִיקְנָן
דיְקָן עַנְפָּעָה.

צְלִילָה דָּעַט צְחוּקָה, ווּרְדָּת פְּרָאַקְלָעִימִירָט, אָכְ
הַוְּנְדִּיךְ פָּן קְוִיטָן אַקְמָצָבָהָר, אַ גְּרוּמָעָן זַמְּלָאָלָן
קַאְמָפָנִיעָן פָּוּן וּוֹרְטָמְפּוֹלָעָן זַאְכָּר, בְּדִי אַיְנְגָזָר
אַרְדְּגָנָעָן אַ קְעָרְבָּמָעָן נַאֲךְ פָּאָר עַנְדָּע יָהָר
בִּידְךָ זַעַנְעָן יְכָעָה, אוֹ דִי אַמְּבִיצָעָן, נַשְּׁתָּמָתָן נַגָּר
פָּן דִי שְׁמַעְנִידִיקָעָן טַוְור אַדְוָם פָּאַרְבָּאָנָד, נַאֲךְ
אוֹיךְ פָּן אָלָע סִימְגִּילְעָה, ווּעַט זַעֲרַמְבָּלְעָבָן
אוֹ דִי זַאְטָן-קַאְמָפָנִיעָן זַאְלָן, פְּתַקְטָן וּוּ אָלָע
פָּאַרְמָעָן קַאְמָפָנִיעָם, דַּעֲרָגְרִיכָּן אַ גַּעֲנְצָנְדִּיקָן
רְזִוְוָלְמָטָטָן.

אַיְהָן חְבּוּרָה, אוֹ אַפְּחַעַנְגִּיקָעָן דָּעַר דָּעַר
פָּאַלָּג, אַיְהָן מִיר זַעַנְעָן אַיְבָּעַצְיָינִים, אוֹ אַיְרָה וּוּעַט
אַלְעַזְמָן, בְּדִי נַאֲךְ מַעַר דַּעֲרָהוּבָן דָּעַס פְּרָעָם
טוֹזָשָׁן פָּן דָּעַר גְּדוּסָעָר אַרְגָּנְיוֹזָצִיעָן פָּן דִי
וַיְדִישָׁ פְּרָגְנִיק-קַעְמָפָהָר.

עם ווערטם איצט פינגע יאָר זונט עם איז גע-
טראָפַטְמֵן-קַעֲבָעָה. פַּאֲרָבָּאנְד פּוֹן די יְוִידִישָׁעָה
איַן מְשֻׁן פּוֹן אַיר קַוְּצָעֶר עַקְוִיסְטָעָן הַאטָּמָּה
יְיִ אַרְגָּנָזִים אַצְּצִיעַ בָּאוּוֹיָן דָּוָרָךְ אַיר פַּאֲרָשִׂיָּה
אַנְגְּבָעָעָן אַרְטָמָּה אַין יְוִידָּשָׁן גַּעֲזָלָשָׁפְּטָלָעָכְּן
עַבְּרָן.
אַ וַיְכְּתִּיק גַּעֲבָוּת אַיז אַכְּבָּעֶד פַּאֲרָנָאָכְלָעָסִיקָּת
עַהֲוָרָן. עַס האַנְדָּלָט וַיְזַעַּן דָּעָר סַפְּצִיאָלָעָר
יְוִילָּפְּ.
די לעַצְּטוּן מלְחָמָה הַאטָּמָּה אַיבָּעָרָנוּלָאָזָּט 8
רוּסְיָע צָאָל אַינְוֹאַלְיָידָן, קְרִיגְס-אַלְבָּנוֹת אָנוֹ
תוֹטָמִים. די מַاطְעָרְדִּילְעָד לְאָגָע פּוֹן דָּעָר קָאַטְמָעָ
אַרְטְּרַיוּן מַעֲנְשָׁן אַיז זַיְעָר נִישְׁטָקְיָה קִין גַּיְנְסִטִּיקָּעָ
פְּרִיל אַינְוֹאַלְיָידָן בְּעַפְּרָהָן וַיְזַעַּן וַיְזַעַּן חִינְמָטָא אַיז
יְיִ שְׁפִּיטָּאָלָן, אַדְעָר סַפְּנָאָטָאָרָיעָה; וַיְזַעַּן וַיְזַעַּן
אַדְרָאָן נִישְׁטָקְיָה וַיְזַעַּן יְוִידִישָׁעָה אַלְמָנוֹת טִימָטְקִינִי
עַר, וְאָסְטָהָן הַאָבָּן נִישְׁטָמָעָר וַיְזַעַּן וַיְזַעַּן מַטְגָּרָעָ
עַגְּוִירָנוּגָּמְפָּעָנָסְטִיעָן זָוָם ?עַבְּרָן.
טַגְּנָטְעָנָלָעָר קְרָפְּטָן אַז וַעֲנְדוּגָּעָן אַין אָנוֹ-
עַר בַּיּוֹרָא נַאֲךְ הַיְּיָקָּה.
אַוְנוֹעָר פַּאֲרָבָּאנְד הַאטָּמָּה שְׁטָעָנְדִּיק גַּעַהְאָלְטָן,
אַז עַס אַיז דָּעָר חֹוב פּוֹן די גַּעֲוּוֹעָגָעָן פְּרָאָנְטָן-
עַמְּפָּנָעָר יְזַרְעָנְטָסְטָן צָוָּפָּרָאָיְנָטָעָרָעָסְרָן מִטְּנָן
עַגְּוּוֹיְיִטְּקָמָן פְּרָאָכְלָעָם.
לְיְזַדְעָה, וַיְזַעַּן די מַاطְעָרְדִּילְעָד מַעְגָּלָעָכְיָוָן
יְיִ אַונְגָּה אַרְנוֹאָטָאָזָה זַיְעָר האַגְּבָּ�נְגָּאָזָה

**שיטוואר, דעם 2-טן נאוזעט בער, 8.30 אונונט פינקטלעך
אווי מאיזאואר זאעד לאוּהַרְיָה 10 רֵי דְּאַזְּנָהָרִי**

עירלעכע אונטמיינע פארזאמלונג

טעתקיין-בריכת : 2) קאסע-בריכת ; 3) וואלן פון קאמיטעט אויף דער טאג-אָרדענעונג :

דער פָּרְדָּבָּנָּד פּוֹן דַּי יִדְּשִׁיעָן
פָּרְאָגְנִימִיקָּעֲמָפָּעָר דְּרוּקָט אַיּוֹס זַיִן
שָׂאָרֶפֶּסֶטֶן פְּרָאָמָעָסֶט קָעָן דַּעַת
לְזָבוֹןֶן גּוֹדֵד דָּעַר אַמְּרִיקָאנָעָר אַקְּסָׁה

בפראג עיר מטבחם דאמ זודערדר דערשיין
גען פון די נאצ'יזיטוונגען און צוועיד
שען זוי, רעם אנטיסעמיטישן אָרְדֵּז
זאגן פון זוקים שטראיבווער, "דרער

שמידר מעדר".
די יורייש פרייזויליקע האבן זיך
אנגעוזטורט, געקבנטט און באצאלט
פיט זייןער בלוט און מלטן בלוט פון

אונזערע הארצזוקטען ווונטשן
דעם קאמיעט-דיטנלויד

חבר ושותפער און פרוי
צום געבורט פון זויער מעכטערל
דעער קאמיטעט פון נועזעגען

וַיְדִישָׁנֵן גִּבְּרוֹת דָּעַר בְּאֶשְׁתְּלֶמוֹת

וונטיש רשם 2-טז אקטאבער האנן טיזונשער פאריזער יידז אונגנטבי כבוד דעם געפאלענען יידישן פראנט-קעטפער

אלע גזועלשלשפטן, וועלכע זיינונג
געקומווען כדוי צו באזוכן זיינערע
סברים, האבן צווערטשט, אונטער דרי^ר
פענער פון די קאמבאטאנטן-
אָרְגַּרְבִּידְעָןְגִּיאָזְעִים, דָּפְפִילְוִיטְטָטְרִיןְמָאֵן
נוֹמְעָנְטָןְפָּוּןְגַּעֲפָלְעָנְעָםְיִדְרִישָׁןְ
פָּרְאָנְטְּקָעְמָפָּעָה, אַפְּגַּעַבְנְדִּיךְאָזְוִיְּ
אָרוֹןְכְּבָּודְדִּיְּמָאָרְטִוְרְדָּרְפָּוּןְדָּוִירְ
לְעַטְצָמָעָרְמְלְחָמָתְאָוָןְאִיסְמְרִירְנְדִּיךְ
זְיוּעָרְוּוֹלְאָוְינְצָהָאָלְטָןְדָּעַםְבָּאָ
דְּרָאָטָןְשָׁלָוםְ.

די באוועונג קענו דאפיקום, אנטישעמיזם
און פאר שלום באטערליךט ויד
אין דער אפשטיונג פאר שלום

אין צווארנעהאנגע מיט דער אפשטיונג פאָר שלום, וואָס
ווערט אַדרכְּגַעֲרֵט אין פרענקרייך, אויפֿן דָּופֿ פָּזָן וועלט-קָאנְ
גרעם פָּזָן די שלום-אנהענער, האט דער "מראָפֶ" אַרוֹיסְגַּלְאָזָט
אין אויפֿרָפֶן צו דער יִדְישָׁר בְּאַפְּעַלְקָעָרָונָג, רָפְּנָדִיק די יִידָּן
אנְטִילְצְנָעָמָן אין דער דָּזָן קָעָר אַפְּשָׁטִיונג.
מיר גיבּן דָּא די טָעַקְטָּן פָּזָן בְּיוֹלְעָטִין פָּזָן פרענקְצְיוֹישָׁן קָאָ
מייטעט אָן דעם אָפְּעָל פָּזָן "מראָפֶ".

צו אלט יודז פיז פראנקליך!

אין צוותם נהנה אג מיטן אינטערנציינאלן פון קאפס פאר שלום — 2-טער אקטאבער — רופט דער "מרפאפ" אלע יהן פון פראנקריך, אלע אנטיראכיסטן, צו פאראייניקן זוייער שטיי מע מיט דער פון דער גרויסער מערהייט פון דער מענטשטייט, וואס וויל לעבן אין שלום.
וועז איר גוט אפ איעור שטימ-צעטל, דאראפט איר זיך זאגן:
וויל איך ביז געליבן מרוי דעם אנדען פון די 6 מיליאן
פון מיינע ברידער און שוערטעה, דערמאדרעטער אין די קאנַ-
ענטראצ'יע-לאגען, פארכערענטער אין די גאָזאווונם,
וויל איך פאדער, או די נאָצישע קרייניגעע, די ס. ס. און
ווייער עקלאָבָּאָרָאָטָּאָרְן פון וויש, פאָרָאָנָמוֹאָרָטָלָעָכָּע פָּאָר דָּעָר
דָּעָפָּאָרָטָצָּע אָוָן דָּעָר אָוִיסָּרָטָוָנָג פָּוָן פִּילִיאָנָגָעָן מענטשין, זאלָן
בָּאָשְׁרָאָפָּט וּוּרָן,
וויל איך ווֹל נוֹשֶׁט, או אַ נִּשְׁתַּתְּ-דָּעָנָאָצִיפִּיצְרָמָט דִּיטְשָׁלָגָנָד
זאל צוֹרֵיךְ אוֹרְפְּגִיעָשְׁמָעָלָט וּוּרָן,
וויל איך שְׁתַּעַל זיך אַנְטָקָעָגָן, או דָּעָר "שְׁטִירָמָעָד" אָוָן אַנְדָּעָ-
רָעָ רָאָסְטָמִישָׁע אָוָן אַנְטִיעָמִיטִישָׁע צִיטָוָנָגָעָן זאלָן וּזְהָעָד דָּעָר-
שִׁינְגָּנוּן,
ויל איך פאָדָעָר, או דָּעָר דָּאָסִים אָוָן דָּעָר אַנְטִיעָמִיטִיזָם
זאלָן אוֹפָּק אַיִּיכְּקָוּרְן פָּאָרָטָרְבָּן אָוָן אוּם זאל הָעָרָשָׂן די
ברְּזִידְעָלְעָכְקִים צוֹוִישָׁן פָּעַלְקָעָר,
צּוֹלִיב די דָּאָזְקוּעָלָע סִכְוָתָן,
שְׁטִים אַיך פָּאָר שלום

מי מיט דעם היונעפלע וידישע גבור
רים. פון פארטאגן ביז שפערט אין
דרער נאכט האט זיך בעזזיגן די
שלאלקט און ענדרלעך אויז דעם שנא
געלונגנען אַרְמָדְרֶנְגְּלָעָן יְהוָה
מייט זיין העדרישן גאנרייזן. די
ירדן הערדן נישט אויף צו קעמען,
ביז פון אַשְׁוֹנָאַבְּ פִּילְּ פָּלְטָטְן, מיט
דרער שועערד איז אַדְּרָהָןְטָן, דער
גרויסער העלץ יהודת המכבי. די
עטלאכען אַיְבָּעָרְגְּלִיבְּעָנָן קעמעפר
עעליפוּן זוּה, בְּלוּזָן דִּי בְּרִידְרָעָרְ פָּוּן
יהָדָה וְעַצְמָן נָאָךְ פָּאָר דֻּעָם קָאָמָה,
נִשְׁתְּ טְרָאָכְטָנְדִּיקְ שְׂוִין פָּוּן נְצָחוֹן
נָאָר בְּלוּזָן בְּכָדֵי דִּעְרָטְוּן-קָעָדָה
פָּעָר פָּוּן יְהוָהָן זָאָל נִשְׁתְּ אַרְיָהָן
בָּאָלָן אַיְן דִּי הָעַטְן פָּוּן שְׁנוֹאָן, וּוּלְּ
כָּעַן וּוּלְּטָן אִים צָו שְׁעַנְדְּלָעָן שְׁפָאָט
אַיְבָּעָרְגְּלִיבְּעָנָן.

**פָּנוּ
אַיְזָשׁ. ה. גִּלְדָּעָלָן
תְּבִיבָּה בְּנֵי**

ר' נושא. מ. א. ג. ז. ק.
דינדיות בימין

מית דער לעצטער שלאכט בי
אלעsha האט זיך גענדריקט די רודז-
פולע עפָּאַפְּיוּ פָּוּ דָּעַם גְּרוֹסִין יְהוּדִי
שען אוּפְּשָׁמְעָנְדְלָעָר אָוֹן הַעֲלָדְיָה-
דָה הַמְּכָבִי. דָּאָס לְאָנֶד אֵין וַיַּדְרֵ
פָּאַרְשָׁקְלָאַפְּט גְּעוֹזָרָן, נְאָרְ דִּי יְאָרְ-
לְאָנָגָן מְלָחָמָה, וְאָסְ דִּי מְכָבִי' עַד
הַאֲבָן גַּעֲפִירָט, וַיַּנְגַּעַן נִישְׁתַּמְפָּדָר
לוּוּרָן גְּעוֹזָרָן שְׁפָרְלוֹן. דָּאָס יְיָדֵר
שַׁעַפְּאַלְקָה האט דַּעֲמִיט בָּאוֹזִוּן/
אוֹן אָוּסְמָעָר דִּי מַאֲרָאַלְיָישׁ גַּעַטָּה,
פָּאַרְמָאָנָט עַכְּבָרָק פִּזְוּשָׁפָּט
די דָּאַזְעָעָן גִּימְטָעָר צָו פָּאַרְטָמָרִ
די. קָנָפְּאָעָן 2.000 וַיָּאָרֵן
פָּאַרְטָמָרִ פָּזָן עַנְדָר צִוְּיָה אָוֹן אַיִצְתָּ
אוֹן דִּי יְאָרָן פָּזָן יְדִישָׁן אָוֹמְקָוּם,
הַאֲט וַיַּדְרֵעַ דָּרָר נִישְׁתַּמְפָּדָר
רַע הַסְּטָרְוִישׁ הַעֲלָדְן דַּעֲוָאַבָּט
בַּיִי דִּי מְכָבִי' עַרְפָּזָן אָנוּנָעָר צִוְּיָה;
בַּיִי דִּי אָוּפְּשָׁמְעָנְדְלָעָר פָּזָן וַאֲרָשָׁעָ
וַעַד גַּעַטָּא אָוֹן בִּיאַלְיָסְטָאַקָּעָר גַּעַטָּא
מָא, בַּיִי דִּי יְדִישָׁפָּט פָּאַרְטָמָרִ אַנְדָר פָּזָן
אָוּקְרָאַיָּעָן אָוֹן וַיְוָרְכָּלָאָה, בַּיִי דִּי
יְדִישָׁעָר דַּעֲוָתָן נִצְזָרוֹפָן אַיִן
אָקוּפְּרִיטָן דָּוָרָר דָּעַם דִּיטָּשׁ פָּנָן
דָּרָר אָוֹן לְעַצְתָּסָם, בַּיִי דָּרָר הַלְּקָדִ
שְׁעַר הַגְּנָהָה. אָרוֹהָה דִּי זְלָבָעָ פְּלַעַצְעָר
וְאָיִזְהָרָה הַמְּכָבִי האט גַּעַטְמָפְּט
מִיטָּה דִּי סְרִוְיָה חִילּוּתָה, האָבָן דִּי
וַיַּן אָוֹן טַעַטְמָעָר פָּזָן יְשָׂרָאֵל גַּעַטָּא
סְעַמְפָּט קָעָגָן דִּי אַרְאָכְבִּישׁ בָּאַדְעָם,
וְעַלְכָּעָ זְיוּנָעָן גַּעַטָּא בָּאַוְאַפְּט
דָּוָרָר דִּי עַגְלָנָעָשָׁ אִמְפָּעָיָלִיסָּטָן
אוֹן האָבָן מִוּת זְיוּרָה בְּלֹת אַזְעָגָן
סְעַמְפָּט דִּי מְדִינָת יִשְׂרָאֵל.

הַלְּהִישָׁשִׁים אוֹן אַנְשָׁתָלְאַסְפָּנִיקִים
וּוַיְוַיַּזְךְ אָרוֹדָס פָּאַר פַּל שְׁטָאַר
קָעָר פָּזָן דָּעַד כְּרִינְגְּסְטָמָסָט פָּזָן דִּי
שְׁבָרְגָּעָרְבָּן לְזִוְּיזָשָׁ פָּאַרְקָאָזָט דָּאָס
שְׁקָאַבְּטָבְּעָן אָבָּוֹגְטָעָ אָבָּוֹגְטָעָ
צִיְּנָוָן וְיִזְנָעָן אָיִן מָאָל, אָז דִּי
טְעַרְעָקְרָאָכָן אָוֹנְטָעָר וְעַטְמָה הַעַלְלָ
פָּאָנָט אָזְנָמָה אָזְנָמָה דַּעֲרַשְׁטָאָכָן. דָּרָר
הַלְּעָפָנָט אָזְנָמָה גַּעַפְּאָקָן אָזְנָמָה
דָּרְשָׁטִיקְנִידִיק אָלְיעָזָן מִיטָּה וַיַּן
מִשָּׁא. דִּי יְדָן האָבָן אָוֹרְדָּאָסְמָאָל
דָּעַם קָרְגָּוָגָן גַּעַונְגָּוָגָן גַּעַשְׁלָקָאָסָן מִיטָּה
דוֹי סְרִוְעָר אָז וַיַּדְרֵקָן שְׁלָוָם.

פִּיל מְלָחָמָה אָזְנָמָה נָאָר אַוְיָסְגָּעָר
מַעַן צָו פִּירָן דִּי יְוִישָׁע אַוְיָפִי
שְׁטָמְדָלָעָר אָוֹנְטָעָר אָנְפָרְטָמָט
שָׁאָפְּטָמָט פָּזָן דָּעַם הַעֲלִידָשָׁן יְהִוָּדָה
בֵּית הַמְּקָדְשָׁן אָזְנָמָה מַוְעָדָן אָזְנָמָה
אִים אָפְּעָסָט פָּזָן דִּי גַּעַנְצָאָר אָזְנָמָה
בָּאַפְּסִיטִיקָן זָה. זָה בָּאַנְיָעָן גַּעַטָּה
שְׁמָאָטָן דִּי הַעֲלָנִיכָּטָן מִיטָּה זְיוּרָה

אונזער לעצטע אינפארמאציע-פֿאַרְזָאַמְלָזָנָג

הדר רעדנער שטעהלט זיך ברויטער אפ איבער דער דער וויבטקייט פון דער שאיזאלעэр הייל. וויזט אין אויה דו שוואקסטען אונ אויה זיערט כיבות, רופט אלע מיטגעדר פאָר אַזועען בווען צוּזעמען דעם פאָר באָה, וואמֿ האָט באָזווין צו פאָר נעמען אַ בכבודיקן פלאָז אונ צ שפִּין אַ וויבטקייט דראָע אונ יורי- שען געועליאַטעלעבן לעבען.

אֶל כְּרוֹסָעֵן צָל חַבּוֹרִים נְעַמְנָן אֲנָה
 טַוְיָה גַּרְעָסְטָעָר טַוְיָה דָּרְרַיְסְפָּעָעָר. דָּרְרַיְסְפָּעָעָר
 גַּרְעָסְטָעָר טַוְיָה בָּאַשְׁמָעָטְקִיטָם דָּיְיָ
 טַוְיָה קַיְיָטָה פּוֹזָעָם-פָּאַרְבָּאָנָה. אַלְיָה
 נְעַר מְיַלְיָה הַאַלְמָתָה, אֲנוֹ דָּרְרַיְסְפָּעָעָר
 הַאַטָּה וְזָקָן נְיַשְׁתָּה גַּדְעָרָעָטָם אַנְשָׁלָבָן
 אֲנוֹ דָּרְרַיְסְפָּעָעָר בָּאוּגָעָנָגָן פּוֹן שְׁלָזָם. אֲנָה
 דָּרְעָשׂ וְזָנָן וְזָקָן אַרְוֹרִים אֲנוֹ דָּרְרַיְסְפָּעָעָר
 בָּאַנְדָּה הַאַטָּה גַּדְעָרָעָטָם יוֹן אַקְטָרִי
 וּוֹרָע אֲין דָּרְרַיְסְפָּעָעָר סָאַלְיָדָרְיָמָעָט פָּאָר
 יְשָׂרָאֵל.

דינסטיק דעם 14-טן יונין און אין גראסן זאל פון אאנקר פאָרגנוקעמען און אויסער אַרטנמלעכּ אַינְפֶּרְמָאַז ציע-פאָרָזָאמְלָוָגּ פון פָּאָרָבָּאנְד פָּוּן די יְוִישָׁע פָּרָאָנְטִיקָםְפָּרָה.

די פָּאָרָזָאמְלָוָגּ עֲפָנֵט דָּעַר פָּאָרָד זַעַר בּוֹן פָּאָרָבָּאנְד חָ' אַרְפּוֹכּ. אַין אַ קְוֹרֵץ וּוּאָרָט, בָּאָגְרִיסְטָט עַר די צְוֹוִי חַשּׁוּבָּע נְעַסְתָּה. וּוּאַנְקָאָוּן דָּעַר פָּאָרָזָעָצָר פָּוּן די יְוִישָׁע פָּרָאָנְטִיקָםְפָּרָה פָּוּן 1914-18 אַוְרָד דָּעַם גַּעַנְאָרָלְסְפָּטָאָר פָּוּן פָּאָרָבָּאנְד פָּוּן די יְוִישָׁע פָּרָאָנְטִיקָםְפָּרָה עֲפָנֵט אַין עַנְגָּלָאנְד, ח' רָאָן.

ח' רָאָן דָּעַר צִוְּילָט וּוּגָּעָן שְׁוּעָרָן קָאָמָּפּ, וּוּאָס זַוְּיָּוְטָמָּט אָוּסָּצָּוּס פָּרָן מִיטָּטָּיָּה אַנְטִיסְמָעִיטָּן פָּוּן דָּרָאָנְד בְּעָרְבָּן וּסְטָמָאָנְשָׁן. וּוּאָן לְאָנְדָּרָן צְוָוָה דָּעַט, וּוּאָס די פָּעָסְטוֹנָגָּעָן אַין יְרוּשָׁלָמָּי וּוּיְנוּן גַּעַד וּוּעַן פָּאָרָנְיכְּבָּעָטָּה נַאֲךְ בְּשַׁעַת דָּעַר פָּרָוּדְדָּקְעָר מַחְמָּחוֹ דָּרָדָר דָּעַם קָרְיוֹגָּס-פִּירְעָר נִיקְנוֹרָ', אַוְן פָּוּן אלָעָצָה עַתְּנִישָׁן אַין די בעַגְנָה האָט שְׁוּוֹן אַוְרָד דָּעַר שְׁוֹנָא גַּעַוּסָט, אַין יְהָוָה אַוְעָקָם מִיטָּזָּוִין חִילְיָין דָּרוּם-פָּאָלְסְטִינָּעָן אַוְן דָּאָרָט אַוְיָפּ גַּעַנוּמָן דָּיְלָאָכָט. וּוּעַן די יְוִידָּי שְׁעָמְפָעָר האָבָן דָּרְעוֹזָן די רְזִיזָּה שְׁפָעְמִירָן די יְרוּשָׁלָמָּי וּאַחֲזָעָקָט. אַחֲזָעָקָט אַרְמָיוֹן פָּוּן דָּמְטָרִיוֹסָן, אַיִּשׁ וּזְוּ אַנְגָּנְעָפָלָן אַשְׁרָעָקָאן פִּילָּן, זַוְּיָּה האָבָן פָּאָרָלָאָזָט דָּאָס גַּעַוּזָן די הַלְּעָנִיבָּט מִיטָּזָּוִין כְּהֻזְוּ גַּדְלָעָנְעָלָאָסָם, וּוּלְכָעָה האָבָן זַוְּיָּה באָפְּעָסְטִיקָם אַין עַקְרָה אַוְן פָּאָרָגְנָעָזָעָט זַוְּעָרָעָן פִּינְטְּלָעָכָבָן אַרְזָמָפָט-עַטְוָנָגָן קָעָן די נְאַצְּזִיאָה

**דיעזרוורט איז דעם אונט פון שבת, 10 דיעזעטבלעך
אוד זעם קומען אויפן שענטן כאָל פון יאָר**

5-טו יערלעגן נאכט-פאל

פָּזֶן דַּי יִדְישׁוּס **סָמְכָאַטָּאנְטוֹ**
אין די פראכטפֿולע סָאלָאנְנוֹן פָּזֶן פָּאלְעֵי דָּארְסְעֵי
גְּרוֹיזְעַס אַרְקָעַטָּאנְדֵּט. — אַ קָּאַבְּאַרְעַט מִיטַּחַנְתַּעַ אַטְּרָאַקִּי
צַּיעַם. — בּוֹזְעַת. — טָאַמְבָּאַגְּלָאַג אַין אָן אַוּוֹנְטִיבְּרוֹיְט
מִיט רְעוּעַרְוּוִירְטָעַ שִׁישְׁלָעַ.

בֵּין בָּאֲרוֹרִיכָּה (נְאַרְוּזָעֲבִים) כְּפָרָז סָאִידָא (אַלְוָשִׁיר)

בריוו פון א העלדייש-געפאלענעס יידישן לעגיאנער

ארהם עדעלשטיין איז געבערן איז יאָר 1910 איז
ווארשע, איז און אַרְעַמֵּר יִדְישַׁעַר משפה, איך פֿאוּעַ
געס. איז זײַנָּע קינדרער יאָרָן מאָכָט ער מיט
דאָס שׂווערטע לעבען פֿון דער ערשותער וועלט-מלחמה.
יאָרָן פֿון נוֹיט, הונגער אוֹן עפִידעמעס פֿירֶן אַיס אָרִין
אַין זײַנָּע יָוָגְנַט-עַלְתָּעַר. זײַנָּע בַּלְדָּגָג בַּאַקְמוֹת ער אַין אָ
יִדְישַׁעַר פָּאַלְקָסְ-שּׁוֹל, אַוְנוֹנְטָ-קוֹרְסָן אַין זײַנָּע "יָוָגְנַט" אַרגָּגָ
נוֹיאָצְיעַ. צוֹ פָּעָרְצָן יָאָר ווערט ער אָ "פָּאַרְדְּגָנָּעַ" אַין
חוּבִּיט אַין אַרְבָּעָטָן אַלְסָ מַעֲטָאַלְ-אַבְּגָעַתָּה, כְּדִי צָ
פָּאַרְדִּיבָּעַן אוֹיף זײַנָּע לעבען. ווי אָסְךְ פֿון זַיְנָע חֲבָרִים
אַין יָעָנָע יָאָרָן, מוֹזָע ער אַבְּעָר בַּאַלְדָּ אַבְּגָדְגִּין צָ
מַעַר יִדְישַׁעַפָּאָכָן אַין שְׁפָטָעָר אַין ער גַּפְּצָוּגָגָען צָ
פָּאַרְלָאָן פּוֹילָן, אַין יָאָר 1937 קְוֹמָט ער קִיִּין פָּרָאַנְ
רִיךְ. דָּא דַּעֲרָפִילָט ער שְׁוֹן דָּעַם טָמֵם פֿון זַיְנָע אָפְרָעָמָ
דָּעָר, פָּאָרָן וִישְׁטָן אַין אַרְדָּנוֹגָן מִיסְ דִּי פָּאַפִּין (נִשְׁטָּ
וּוַיְלָה ער האָס צָוִי גַּעוֹאַלְתָּ), ווערט ער באַשְׁטָרָאָפָּ
מִיטָּהָפָּה אַון בַּאַקְמוֹט אַן אַוִּיסְוּיָּן, אַלְסָ צָוָּאָבָּ. נַאֲכָן אָפְצִין דִּי
שְׁטָרָאָה, בַּלְיִבְּסָ אַרְבָּהָמָל אַבְּעָר וַיְיִתְּעַר אַין פָּרָאַנְקִיךְ, אַוְמַלְעָגָאָל, הַיִּטְטָעָס.
צָוִיָּה יָאָר דַּוְיִירָט עַס אַזְוִי, בֵּין סְעָפָטָעָמָבָּר 1939, וּוֹעֵן עַס בְּרָעָכָט אַוִּיסְ דָּר
צְוִוִּיטָעָר וּוּלְטָקְרִיבָּ. דָּעַמָּל אַגְּזָשִׁירָס זַיְדָ דָּעָר "אַוְמַלְעָגָאָל אַוְסְלָעַנְדָּר" אַין דָּעָר אַרְמָיִן, צָ
פָּאַרְטִּירִיךְן דָּאָס לְאַנדְ קָעָגָן שָׂוָּא. צּוֹלִיב זַיְנָע שָׂוָּא, אַוִּיסְוּיָּן, מוֹזָע אַרְהָם עדעלשטיין
גִּינִּין אַין לְעַבְּגָזָן אַון אַונְטָרְשָׁרְבִּין אָן פִּינְגְּ-אַירִיךְן קָאַגְּטָרָאָקָט. דָּאָרָט בַּלְיִבְּסָ
עַשְׁנִיקָט קִיִּין אַלְזָוְרִישָׁע אָרָךְ אַינְסְטוּרָקְצִיעַ. דָּאָרָט בַּלְיִבְּסָ ער 10 חֲדָשִׁים אַין אָ
יְוִוִּיגְ 1940, בעַתְּן דִּיטְיָהָע אַגְּגָרִיךְ אוֹיף אַירְוּוּנְגִּיעַ, ווערט ער צְוָגָעָמָעָן צָ
דָּרְיוֹזָטָעָה הַאַלְבָּרְגִּינְגָּאָדָע אַון וּוֹעֵלְשִׁיקָט קִיִּין נַאֲרוּבָּגָעָ,
בַּאַתְּיִילָקָט ער זַיְדָ אַין שְׂוֹעָרָעָ קָאָמָפָן. בִּים דָּעַקְעָן אָפְזָעִיצָע, פָּאָלָט ער הַעֲלִילִישָׁ
אַין קָאָמָפָן קָעָגָן זַיְנָע מִיטְקָעָמְפָעָר האָבָן זַיְנָע טִוְּמָן קָעָרְפָּר מִיטְקָעָמְעָן מִיטָּזָיְלָ 11
זַוְּלָנָעָר, אַז זַיְנָע מִיטְקָעָמְפָעָר האָבָן זַיְנָע טִוְּמָן גַּעֲוָעָן אַין גַּרְוּוּק.
דִּי פְּרָאָגְזִוְּיִישָׁעָ רְגִיּוֹרָגָה אַטְסָ פָּאָר זַיְנָע הַעֲלִדְנָאָטָן אַיס דַּעְקָאָרִיסָט מִיטָּ
דָּעַם "קָרָא דָעַ וְעָרָ".

פָּנָן דַּי עַטְלָעַכְעַ בְּרִירַוּ, וְאֶסְ מִיר פָּאַרְעַפְנֶלְעַכְעַ אֵין "אָזֹנְעַר וּלְילַן", לְאַזְזַ זַי
דַּעֲרַקְעַנְעַן דַּי אִינְגַּנְטַרְקִיטַיַּת אֵין עַרְגַּסְטָר אָפָן פָּנָן טַרְגַּכְטָן אָזְן דַּעֲזַגְדִּין אוּפַּח
דַּי פָּאַרְשַׁדְּנֶסְטַע דַּעֲרַשְׁיְנוּגְנוּגַע אֵין טַגְעַטְעַלְעַכְעַ לְעַבָּן. מִיר באַקְעַנְעַן זַיְךְ מַיַּת
אַנְטַרְעַסְטַגְנַטַּע באַשְׁרַיְבְּוּגְנַעַן פָּנָן דַּי רַיְזַעַס, שְׁמוּעַן, אַיְינְדוּרְקַן אָזְן אַבְסְעוּרְוָאַז
צַיְעַס פָּנָן עַלְעַדְרַיְלְעַבָּן אָ. וֹ.
מִיר דַּרְקוּן זַיְינְגַע בְּרִירַוּ, וּוֹיֵיל זַיְעַנְעַן אַינְטַרְעַסְטַגְנַט. אַבְעַר אוּיךְ כְּרִי וּוִירְדִּיק
צַו באַעֲרַן דֻּעַם אַנְדַּעַקְעַן פָּנָן יַיְגַּן, גַּעֲפַלְעַנוּמַע אַבְרָהָם עַדְלְשְׁטִין.
חִימַט אָזְיַי פָּאַנְיַי
בְּרִירַוּ זַיְעַנְעַן גַּעֲרַבְּן גַּעֲוֹזְרַן צַו זַיְינְגַע קְרוּבִים, וּזְעַלְעַע גַּעֲפַנְעַן זַיְךְ נַאַד

עד האט מיר דערציווילט, אז אלל פויילושע רופט מען שוין אין לענער. ער האט זיך אליין אויסונגן קילובן צו ניון אונטער ער פראנץ צווישער פאן. איך האט זיך רעד ערדריטס איזו צו טאן, איך גלאווען. אז-דו וועסט מיר נישט באדרווערן. "קײַן געלט דאָרָפֿ אָדֵר דערזוויל נישט. אין נֶאָרְמָלָע טָעַג, ווען מען שיקט נישט איבער פון אין אָרט אַוּפָן צוֹווּיטן. נוּיט מיר גָּרְנִישָׁט אַיְזָן, האָב אָדֵר גָּעָנוּג וואָס מען גָּוִיט אַיְזָן די קָשָׁרוֹן. שְׂמָעוּל זיך פָּאָר, ווּנְמִיק דְּרֻעְנֶגֶט מען מִיר צוֹ דָעַם בעטס אַקְאָפָע מִיט אַקְעָלָע, ד. ה. "ושְׂיָי" אָזֶן אַקְסָקוּרָט... גָּלוּבֿ מִיר, עַס אַיִּינְתּֿמַט דָא בעטס ווֹי אַיִּינְתּֿמַט.

פָּרָבָּאַנְדָּן
יְוִידְיוֹדִישׁ עַצְּחוֹת אֵין אֲנוֹזָעֶר
אֵין דֵי נָאָנְטְּסְטָעַ טָעַג וּוּטָעַ
אָרוֹדוֹאָקְשָׁטָם גַּעַבָּן אָזְמוֹסְטָעַ יוֹרְדִּיָּה
שָׁעַ עַצְּחוֹת אֵין לְאָקָאָל פָּוּן אָנוֹגָעָר
פָּאָרְבָּאַנְדָּן.
אָלְעַ עֲנִינִים בְּנוּגָעַ אִינוֹנוֹאָלִידִין
פָּעָנְכִּים, פָּעָמִים פָּאָרְ קְרָנְגִּסְ
אַלְמָנוֹת, פָּוּפְלוּ דַעַ לָא נָסְמִיא אָנוֹ
אַנְדָּרָעָ, וּוּלְעַן וּוּרְעַן דָעָרְלִיְּדִיקְטָ.
מִוּלְוַטְעַרְישׁ בְּיכָל
מִיר דָעָרְמָאָנָעָן נָאָכָמָאָל אָנוֹזָעֶר
רָע מִיטְרָאַלְיָדָר, וּוּאָמָּחָאָן נָאָר
נָשִׁיט יוֹעָד מִילְעָדָרָשׁ בְּיכָל, אָז
זַוְיִלְעָנָעָן דָּאָם בְּיכָל בָּאָקְמוּןָ, צָר
שִׁיקְרָיךְ אֵין יְוּרָאָ פָּוּן פָּאָרְבָּאַנְדָּן
אַלְעָאָלְיוֹרָטָעַ קָאָפְּרִיעַ פָּוּן דָעַם פִּישָׁ
דָעַ רָעְמָאָבָּן זַוְיָּאמָּן.
חַמְשָׁבָן אַוְפָן זַוְיָּם (4)

ד' אוואנטערעס פון אונקל וואלאנטער



אנטויישט ! נאך דער קאָפִיטוֹלָאַ
צייע, ווערָן די געזונטָע די ערשות
באָפְּרִיטָם.

עד אין שווין באילד א סקעלאט און
ויכעד אין זיין באפריליאונג .

עד באקופט נעלעך, אבער רירט
זוי נישט אן און חלומט...

ער באשטייטן זיך צו צערן, כדי
נו ווערן באפרײַט פון געפאנגען
אָנטֶם.

פַּרְחָאָדָה טָבָה מִשְׁׂרָה פְּרָלָאָדָם קִין עַלוֹאָם

שמיוכבם. קליעין מידעלעך לויופן
ארום מיט וויסע צעפ און די מע-
נעד טרינקען גרויסע גלעזער ביר
און פלאפֿן אונזער באָלדאנטן אַרי
בער די פְּלייעסֶם. זיַּי קענען נישט
קיין ואָרט פְּראָנְצִיזֶישׁ, נאָר דִּיטֶשׁ.
איַּינְגֶּער, מיט אַן אָפְּרָאָזְּרָטָן קָאָפֶּן,
און אַנְרָאָבָן האָלְדוֹן, הוייכט אַוִּיה
דאָס גָּלְאָזָן אַן שְׂרִיטָן צוֹ די אַיְנוּוּוּ-
נעד פֿון דָּרְפֶּלֶן. "דרָאָדָמָע ! זָאָל-
כָּעֵפֶן פְּרָאָנְצִיזֶישׁ סָאָלְדָאָטָן האָבָּאָ-
אַיך נָאָר נִישְׁתְּגַעַן, אַלְעָן פָּאָרֶ-
שְׁמַיּוּן דִּיטֶשׁ". די אַנוּוֹנְדָעַן קוּעַ
לְעַן פֿון דָּרֶעֶר שָׁאָרְפּוֹנְיקִיטָן פֿון
דעַם גָּרָאָבָן.

די מְאַכְּטוּר פֿון קָאָפֶן-אַיְנוּנְטָר
מעהָר האָטָם וְעַנְפָּעָלָעָטָר דָּעַם עֲנֵנָן.

די פָּאָר אַיְנוּוּוּנְרָפֶן דָּרְפֶּל, וְאָס
הָאָלָטָן פָּאָר פְּרָאָנְקְרִיךְ, קָוְמָעָן דָּאָ
נִישְׁתְּמָעָן אַרְיוֹן אַן די אַלְעָן, וְאָס זַיְר
נָעַן דָּאָ, הָאָלָטָן פֿון אַ "גְּרוֹסִיךְ"
דִּיטֶשׁ-אָבָּאָבָּן".

דער גראבר "יעקע" איז שון
געזען האלב שיכור, איז ער איזיפֿ
געקראכן אווז דער באנק אונ וויז
טער גערדשנומ, "קאמערארן", זעם
נאָר ווי דאס אַלְז, וואָס מען זאנט,
איין ריבטיק. איין זווער דעגינעמענט
זוינען פֿאָרטֿרֿעַטַּן אלע נאַצְיַאנְצְלִיר
טעטן, וואָס לעבען איין פֿראָנְקִירִין
נאָר די יַרְזָן פֿעלְן. די יַרְזָן שֵׁיכָן
תְּמִיד אַנדְרָעַ זֶוד שְׁלָקָן פֿאָר זַיְר
ערעַ אַינְטְּרָעַטְּסָן". די אַנוּזענְדִּיק
האָבָן זֶוד שְׁמַמְּלָאַלְפַּן פֿאָר נְחָת.
הַרְשָׁת אַיעַטְּה האָבָן די אַנוּזענְדִּיר
קָעַ יְרִישָׁע סְפָּאָלְדָּטָן פֿאָר שְׁמַטָּאַנְעָן,
וּזְוּ זַיְן גַּעֲפִינְעַן זֶוד.
דאָס האָטְּה העַרְשָׁלְּ פֿון דַּעַר צ. א.
אוֹיסְגַּעַנְעַן דַּי קְנִיטָּעַ, וּוּ אַ גְּרוּ
פעַן יַרְזָן האָבָן זַיְרָעַנְמָוּעַ
אַים אַרְזְגַּנְעַנוּוֹאָרְפָּן אַין שְׁפִּיגָּל. נָאָר
אַים האָבָן די אַנדְרָעַ אַנוּהָיוּבָּן
מיַם נְלַעַזְעַר צַו הַאָקָן אַין אַלְעַ
זַיְמָן ...

סקאנדאל, וואס שטיגט איב ער אלע גראונגען

פ' ז אילעך בעליך

דרור צוֹג האָט ווּך אַפְנֵעַשְׁמָעַלְתִּי
אוֹיֶה אַסְטָאצְיעַ, מַעַן האָט אַפְנֵעַ-
רוֹקֶט דִּי טְרִין פָּזָן לְאַסְטְּרוֹוָאנְגָּן.
עַם אַיְזָן נָאָךְ האַלְכְּ-פְּנִינְצְּעָרָה, ווּיְ-
דִּי העִירְינָן אַיְזָן מַעַן גַּלְעָדְנוּ צְוֹאָ-
מַעֲנָה עֻקוּבָּעַשְׁתָּם. מַעַן שְׁלַעַפְטָם צְוֹ-
זָאָמָעָן דָּאָס בִּיסְלָבְיָה בַּיְנָעָר אָוּן אַרְוִיכָּ-
אוֹיֶף דָּרָר פְּרִיעָר לְוֹפְטָם.
עַפְעָם אַ צְעַשְׁאָבָעָנָה סְטָאצְיעַ.
מַעַן ווּלְ נִישְׁתָּמָת זָאָנָן ווּוּ דָאָס אַיְזָן.
מַעַן זָאָמְלָט אָוּן צְוֹזָאָמָעָן אָוּן מַעַן
מַאְרְשִׁידָט אָפְטִ מִיטָּן דִּי "בָּאָרְדָּאָס"
אוֹן בְּעוּדָר אַזְוָה דִּי פְּלִיזְיָה.
עַם תְּאָגָּנָה. אוֹיֶפְן הָאָרְיוֹזָנָט יְזִיכָּר
גַּעַן ווּזָקְלָעְדִּיקָּעָב בְּעָרָה. דָא אָזָן
דָּאָרָטָם, צְוֹוִישָׁן דִּי בְּעַרְגְּפָאַלְדָּן,
הַיְוֹלָעָה, אַרְוּמָעָנוּמוּעָן, צְוֹעָטוּ
לְוַעַט צְוָא אַקְלָוּסְטָעָר, וּעְלָכָעָר
שְׁנִיעַדְטָזָק אַרְיוֹן אַיְן הַיְמָלָמִית
זַוְּן שְׁפִיצִיכָּן דָּאָה.

עַם אַיְזָן שְׂוִין גַּטְמָאָגָן. מִיר מַאְרָ-
שִׁירָן אוֹיֶף שְׁלַעַנְגְּלָדְקָעָ ווּעַן צְווֹיָ-
שָׁעַן בְּעָרָן אָוּן טָאָלָן, בָּאַדְעָטָם מִיטָּ-
הָעַלְגָּרְגָּעָן לְאַקְעָבָ, בָּאַשְׁתָּמָט מִיטָּ-
וּוּיְמָעָן אָוּן נָאָלְדָעָנָה בְּלִימָעָלָעָר. עַם
שְׁמַעְקָט מִיטָּטָוִזְוָנָט רִיחָוּתָ. דָאָס

כערל קישנער

פרויטיק, דעם 12-טן סעפטעמֶר
בער, איז פָּרְנוּקְטוּמָן דֵּי לֹוִיה פָּוּ
בערל' קישנער.
איין יוניו 1940 ווערט ער געפאנַ-
גען איין דער שלאקט פָּוּן דער סָאָם
מייטן 22-טָן ב. מ. וו. ה.
צָוְלִיב זָיוּן וּוְדִידְקָעֵד האלטונג
איין בָּשָׂר בְּנֵי נָסְתָּרָה אֲנָגְנוּשָׁפָט.



דָּם וְאֶלְמָת גַּעֲהִים רֵינוֹעָשָׁן
דוֹ פָּרְכָּרְבָּכָּר אָזְמָקָן פָּרְגָּנָסָן
וַיְעַרְעַ גְּרוּלָטָטָן אָזְמָקָן פָּרְשָׁוּעָכָן
דָּעַם אַנְדָּרָעָם פָּוָן אָנוֹזָעָר קְרוּשָׁיבָן

ספר לאימאו

אויב אויר האט שועריךויטן
איין מיניסטערים פון ריעגןס-
טרוקאציע ביים באקוטען די אנט
שעדיקונג פאר איעיר צונערויב-
טע מעכל, ווענדעת אידך צו אונ-
ער פראבן-
מיר קענען פאר אידך אינטער-
זענירן, זוויל אלם געוועזונע
פראנט-קעטפער האט אויר די
פראארומיאטן.

גלויך ווי אונזער פארבראָנד האָט
ויז דערוּסֶט, אָן דִי פַּאֲרוּזֶעֶר פְּרָאנֶ
צְיוֹוּשׁ עַתְּגַּדְּלָהָה, "לְעֵינָגָרָא"
עַפְּנָט אַירָע שְׂפָּלָטָן פָּאָר דִּי מַעַר
מוֹאוֹרָן פָּוּן לְעַצְמָן" בְּאַפְּעַלְסָהָבָּעָר
פָּוּן פָּאָרְזָן, אָן שְׁאַלְטָיָז, האָבָן מִיר
אוּוָהָנְגָשִׁיקָט אַ פְּרָאַטְעַסְטְּבָּרְיוֹ
צָוָם שְׁעַפְּרָעָד אַקְטָאָר פָּוּן דָּעַר דָּאָר
זְוַקְעָד צִוְּטוֹנָג .

די יְוִידִישׁ קָאַמְבָּאָטָאנָטָן, וּוָאָס
הָאָבָן פָּאָרְגָּאָן זְוִיָּעָר בְּלָוט אַיִן
קָאַמְפָּק קָעָנוּן הַתְּפָרוּם, קָעָנוּן נִישְׁתָּ
בְּלִיּוּבָן גְּלוּבוֹנְגְּטוֹפָק, קוּם 4 יָאָר
נַאֲךְ הַיְּיטָלָעָרָם בְּפָהָרָה, וּוֹעֵן זַיְּן וְעַד
עַן, אָן זַיְּנָעַ מִשְׁרָתִים, דִּי, וּוָאָס
סְּרָאָגָן דִּי פְּרָעָמָע פְּאָרָאָגָן וְאָרָטָן
לְעַבְקִיט פְּגָר אַזְוּפְּוִילָּפָאָרְבָּרָעָכָן,
זָאָלָן קָעָנוּן פְּרָאָגָן אָן פְּרָיוִי, אַיִן אָ
פְּרָאַנְצְּוִיזְּוּשָׁעָר צִוְּטוֹנָג, פְּאָרָעָפָנָט
לְעַן זְוַעַרְעָטָמָאָרָן .

וּוְאָרָן אַלְסָן וּוְיְדָעַשְׁתָּעַנְדָּלָעָר.

Novembre - Décembre 1949 p.1

NOTRE VOLONTE

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires Anciens Combattants Juifs 1939-1945

N° 7 (20). — Mensuel. — No vembre et Décembre 1949.

18, Rue des Messageries - PARIS-X - Tél. : PRO. 44-69

Le retrait de la naturalisation de Gromb-Koenig
EST ARBITRAIRE, déclare l'U.F.A.C.

Le retrait de la naturalisation de notre camarade Gromb-Koenig souleve une vague de protestations dans toutes les couches de l'opinion publique. Sur l'initiative de l'U.G.E.V.R.E., un Comité de défense vient d'être créé. Il est présidé par M. de Moro-Giafferi, D'éménages personnalités y ont déjà donné leur adhésion.

Déjà de nombreuses organisations ont fait entendre leur protestation aux pouvoirs publics et ont demandé le retrait de cette mesure injustifiable. Notamment l'Union Fédérale des Anciens Combattants Français (U.F.A.C.), la Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre, le Comité Représentatif des Israélites de France, la Ligue des Droits de l'Homme, le Comité Français de Défense des Immigrés, etc...

Au cours de la cérémonie de remise des décorations à titre posthume aux familles de nos camarades morts pour la France, une pétition demandant que Gromb-Koenig soit rétabli dans ses droits a été couverte de signatures. Nous publions ci-dessous la lettre que l'U.F.A.C. a fait tenir à M. le ministre de la Santé Publique et de la Population.

L'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs Fête le 5^e ANNIVERSAIRE de sa FONDATION

CINQ ANS

Il nous semble que c'était hier. Le canon tonnait encore en Alsace et dans le Nord. Dès la tombée de la nuit les lumières étaient toujours camouflées dans Paris à peine libéré. Pas d'autobus, peu de lignes de métro. Nous étions du mal à croire que le cauchemar nazi fut enfin fini.

Subitement une nouvelle : deux initiatives prises simultanément cherchant à regrouper les engagés volontaires juifs rescapés de la dernière guerre. Chacun des deux groupes qui avaient pris ces initiatives étaient peu nombreux. Après quelques semaines de discussion on décide de s'unir :

« L'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs 1939-45 » était née.

Le premier Comité provisoire est créé. D'abord, une certaine méfiance règne au sein de ce Comité, mais le travail presse. Chaque jour amène de nouvelles et nombreuses adhésions. Sans cesse de nouveaux problèmes se posent. Les intéressés viennent de plus en plus nombreux frapper à notre porte. Les uns sont sans carte de séjour, de travail d'artisanat ou de commerce. Les autres, spoliés, demandent notre aide pour la réintégration dans leurs logements ou fonds de commerce. D'autres encore, sans travail, malades, veuves de guerre, demandent des secours. Il faut continuellement intervenir auprès des administrations et auprès des différents organismes. Il n'y a pas de temps pour des discussions stériles. C'est tout juste si nous arrivons à nous pencher sur les problèmes les plus urgents. Dans la plupart des cas, les décisions sont prises à l'unanimité. Sans même qu'ils s'en rendent compte, le travail et les seuls combats rapprochent nos camarades les uns des autres. Une confiance mutuelle s'établit. L'amitié se fait tous les jours plus étroite.

Huit mois passent. Les prisonniers et les déportés commencent à rentrer. De nouveaux problèmes se posent concernant l'accueil de nos camarades survivants, et les secours à leur apporter. Et, à nouveau, nous sommes submergés par le travail. Ce sont toujours les mêmes, c'est toujours, avec peu de changement, l'équipe de la première heure.

Le temps passe, les années s'écoulent, mais le travail ne se relâche pas un seul jour. Au contraire, le champ de nos activités devient de plus en plus étendu. C'était le Foyer, c'était l'U.G.E.V.R.E., dont nous fûmes l'un des promoteurs. Cet organisme étant affilié lui-même à l'U.F.A.C., nous faisons partie ainsi de la grande famille des Anciens Combattants Juifs.

5^e BAL ANNUEL

pour passer quelques heures agréables, dans une atmosphère de joie et de camaraderie

LE SAMEDI 10 DECEMBRE 1949, A 21 HEURES
AU PALAIS D'ORSAY

Orchestre Jazz-Tango - Orchestre Tzigane
Nombreuses Attractions

Tous les ans, le 9 mai



Chaque année, le 9 mai, les Anciens Combattants Juifs remontent les Champs-Elysées en cortège et vont ranimer, sur la tombe du Soldat Inconnu, à l'Arc de Triomphe de l'Etoile, la flamme du Souvenir.

tre solidarité agissante à l'égard du Yichou combattant pour son indépendance.

Aucun aspect de la vie juive ne nous a laissé indifférents. C'est comme si un souffle sacré, un dévouement sans bornes, pour toutes les détresses de la vie juive, s'étaient emparés d'une poignée d'hommes, dont plusieurs avaient été complètement étrangers à ces problèmes avant leur entrée dans notre Comité.

Qu'il me soit permis aujourd'hui, à l'occasion de ce cinquième anniversaire, de rendre hommage à notre équipe qui a bien mérité de notre Union.

Qu'il me soit permis de me faire le porte-parole de tous en exprimant des féli-

citations à mes camarades et collaborateurs, dont l'inlassable effort a abouti à la réalisation d'une organisation qui occupe aujourd'hui une place d'honneur dans la vie juive en France, et qui sont liés entre eux par des sentiments de solidarité fraternelle indestructibles.

Et je voudrais adresser un appel à tous nos camarades de resserrer les liens qui les unissent entre eux et à notre Comité Directeur, pour que nous soyons toujours à la hauteur des tâches qui se posent devant nous, et pour que, d'un commun effort, nous puissions aller de l'avant dans le chemin que nous nous sommes tracé.

Il y a 10 ans, nous étions à Barcarès, à la Valbonne, quelque part en France...

Nous nous rencontrons donc tous, avec nos familles, à cette occasion.

à notre

5^e BAL ANNUEL

pour passer quelques heures agréables, dans une atmosphère de joie et de camaraderie

LE SAMEDI 10 DECEMBRE 1949, A 21 HEURES
AU PALAIS D'ORSAY

Orchestre Jazz-Tango - Orchestre Tzigane
Nombreuses Attractions

Nos anciens chefs saluent LES COMBATTANTS JUIFS

Général COCHET

14 novembre 1949.
Je suis l'ami de tous les différents combattants, que celle qui résultait de leur manière de servir. Qu'ils aient été catholiques, juifs, protestants, musulmans ou sans religion, ce dont je ne me suis jamais enquis, je les appréciais selon le courage, l'intelligence et l'activité déployés dans la lutte contre l'ennemi.

Je suis l'ami de tous les différents combattants, que celle qui résultait de leur manière de servir. Qu'ils aient été catholiques, juifs, protestants, musulmans ou sans religion, ce dont je ne me suis jamais enquis, je les appréciais selon le courage, l'intelligence et l'activité déployés dans la lutte contre l'ennemi.

Cela leur fournit également le moyen d'affirmer, au sein même de cette famille spirituelle, un exemple de patriotisme.

Nos époques verront sans doute le triomphe de la grande idée de Fédération, capable de grouper peu à peu les peuples dans un mouvement progressif et fort, pour un idéal de progrès moral et matériel, de puissance aussi grande que celle à laquelle il n'est pas de sécurité.

Je crois que les nations restaureront le fondement de l'entente internationale, comme la famille reste celui de la nation elle-même.

C'est pourquoi, votre Association fera œuvre d'autant plus féconde qu'elle saura mieux maintenir et rayonner toujours davantage autour d'elle, l'idée de la patrie.

Une France forte et unie, dans le monde entier, démontre, sans le moindre remords de la liberté. Cette liberté dont, plus que d'autres, vous avez pu éprouver la valeur et qui est nécessaire au développement de la personne humaine.

Aux Engagés Volontaires et Combattants Juifs, j'adresse un cordial salut.

Général COCHET.

Lieutenant-Colonel VILLIERS-MORIAME

Novembre 1949.

Suivant l'exemple de leurs ainés de 1914, des milliers de volontaires, originaires de toutes les nations, se sont engagés en 1939 dans les rangs



de l'Armée française pour défendre la France, leur pays d'adoption.

Animés d'un excellent esprit, formés aux méthodes des combats énergiques dont eux-mêmes l'avaient un certain nombre, ils montrèrent au feu une grande数目 de leurs morts, leurs blessés et leurs disparus, par les élogieuses citations et les nombreuses dépositions qu'ils ont obtenu.

Je félicite les Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs d'être restés unis dans la paix comme ils l'étaient dans leurs régiments, et de l'activité dont leur organisation fait preuve en faveur des anciens combattants, des veuves et des orphelins de guerre.

Je souhaite à leur Union, à l'occasion du 5^e anniversaire de sa fondation, une longue existence et une grande prospérité, en souvenir des volontaires qui ont vaillamment servi sous mes ordres, auxquels j'envoie l'assurance de ma chaleureuse sympathie.

VILLIERS MORIAME,
Lieutenant-colonel,
ex-commandant du 22^e R.M.V.E.



marades tombés pour la défense de la Patrie et de la Liberté.

Mes pensées les plus affectueuses vont vers vous tous.

Bon courage et soyez persévérateurs. Restez unis.

DE BUSSON,
Cd. en retraite.

1.000 camarades à notre Assemblée Générale du 16 novembre 1949

L'assemblée générale annuelle de notre Union, qui coïncide avec le cinquième anniversaire de sa fondation, a été suivie par des centaines de camarades.

La grande salle de la rue de Lancry était archi-comble lorsque le Comité Directeur a pris place à la tribune.

En déclarant la séance ouverte, J. Orfus, président de l'Union invitait à prendre place à la tribune les délégués des sections de Lyon, Roanne et Lens, ainsi que M. Vinciguerra, président de l'U.G.E.V.R.E., et le docteur Kaganoff qui représentait M. Vanikoff, président de la Fédération des A.C. Juifs.

J. Orfus a exposé en quelques mots l'importance de cette assemblée générale et les questions qui figuraient à l'ordre du jour, puis il a passé la présidence à M. Mine et au docteur Jacob.

M. Vinciguerra et le docteur Kaganoff ont adressé à l'assemblée quelques paroles de chaleureuses salu-

Aux cérémonies du 11 novembre

Le 11 novembre, une délégation de notre Union, drapeau en tête, est montée à 9 heures de la statue de Clemenceau jusqu'à l'Arc de Triomphe avec toutes les organisations d'A.C. adhérentes à l'U.F.A.C.

A 10 h. 50, M. Vincent Au-riol s'est incliné devant les drapeaux. Puis, dans un silence poignant, s'est déroulée la cérémonie officielle.

L'après-midi, au défilé traditionnel des Anciens Combattants devant la dalle sacrée, les Anciens Combattants Juifs de la dernière guerre étaient venus nombreux à l'appel de notre Union, et défilèrent au coude à coude avec les Anciens Combattants de l'U.G.E.V.R.E. et toutes les organisations groupées dans l'U.F.A.C. venues rendre le traditionnel hommage aux morts des deux guerres.

Depuis 5 ans, notre drapeau représente l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs de la guerre 1939-1945 à toutes les cérémonies du souvenir et manifestations d'Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, aussi bien à Paris qu'en province.



CONGRES d'amitié et d'union entre Français et immigrés

Le Congrès de l'Amitié et d'Union entre Français et Immigrés a eu lieu samedi 19 et dimanche 20 novembre, à la Salle des Conférences, à la Mairie d'Ivry.

M. Justin Godart, ancien ministre, président du Comité Français pour la Défense des Immigrés, a présenté un rapport moral sur le thème : Renforcer l'union et l'amitié entre Français et immigrés pour la défense de leurs intérêts communs et de la Paix.

Après avoir rappelé la part courageuse prise par l'immigration dans la lutte pour la libération de la France et rendu un solennel hommage aux héros français et immigrés tombés dans cette lutte, M. Justin Godart a dénoncé les méfaits de la campagne xénophobe qui sévit depuis deux ans et qu'il a notamment qualifiée de « xénophobie sélective ».

M. le président Godart s'est écrit :

« Alors même que des travailleurs immigrés honnêtes et loyaux, et dont les sentiments de fidélité à la France ont subi l'épreuve du feu, sont poursuivis et expulsés, le gouvernement accorde toute protection aux aventuriers et aux résidus des régimes fascistes qui mènent ouvertement campagne pour une nouvelle guerre.

« A l'heure où par tous les moyens les impérialistes redoublent d'efforts pour parvenir à lancer la France et le monde dans un nouveau carnage, les Français et les immigrés sauront démontrer qu'ils sont résolus à s'opposer à leur folie.

« Nous ne voulons pas laisser traquer les Juifs et l'immigration italienne, polonoise, espagnole, roumaine, hongroise, yougoslave, grecque, allemande, bulgare, tchécoslovaque, portugaise et en France, parce que nous savons que les gouvernements s'en prendront ensuite à la liberté de presse, d'associations, d'aller et venir de tous les Français attachés à la démocratie et à la Paix.

« La France humaine, la France hospitalière et généreuse, la France amie de l'immigration saura être la France conséquente et clairvoyante. »

De nombreuses personnalités sont venues saluer le Congrès.

M. Vinciguerra, au nom de l'U.G.E.V.R.E., et M. J. Orfus, au nom de notre Union, ont apporté leur soutien et soutien à l'action entreprise par le C.F.D.I. dans son œuvre efficace qu'il s'est tracée dans la lutte contre la xénophobie et l'antisémitisme et pour la fraternité entre Français et immigrés.

« Alors même que des travailleurs immigrés honnêtes et loyaux, et dont les sentiments de fidélité à la France ont subi l'épreuve du feu, sont poursuivis et expulsés, le gouvernement accorde toute protection aux aventuriers et aux résidus des régimes fascistes qui mènent ouvertement campagne pour une nouvelle guerre.

« A l'heure où par tous les moyens les impérialistes redoublent d'efforts pour parvenir à lancer la France et le monde dans un nouveau carnage, les Français et les immigrés sauront démontrer qu'ils sont résolus à s'opposer à leur folie.

« Nous ne voulons pas laisser traquer les Juifs et l'immigration italienne, polonoise, espagnole, roumaine, hongroise, yougoslave, grecque, allemande, bulgare, tchécoslovaque, portugaise et en France, parce que nous savons que les gouvernements s'en prendront ensuite à la liberté de presse, d'associations, d'aller et venir de tous les Français attachés à la démocratie et à la Paix.

« Nous ne voulons pas laisser traquer les Juifs et l'immigration italienne, polonoise, espagnole, roumaine, hongroise, yougoslave, grecque, allemande, bulgare, tchécoslovaque, portugaise et en France, parce que nous savons que les gouvernements s'en prendront ensuite à la liberté de presse, d'associations, d'aller et venir de tous les Français attachés à la démocratie et à la Paix.

« Nous ne voulons pas laisser traquer les Juifs et l'immigration italienne, polonoise, espagnole, roumaine, hongroise, yougoslave, grecque, allemande, bulgare, tchécoslovaque, portugaise et en France, parce que nous savons que les gouvernements s'en prendront ensuite à la liberté de presse, d'associations, d'aller et venir de tous les Français attachés à la démocratie et à la Paix.

« Nous ne voulons pas laisser traquer les Juifs et l'immigration italienne, polonoise, espagnole, roumaine, hongroise, yougoslave, grecque, allemande, bulgare, tchécoslovaque, portugaise et en France, parce que nous savons que les gouvernements s'en prendront ensuite à la liberté de presse, d'associations, d'aller et venir de tous les Français attachés à la démocratie et à la Paix.

« Nous ne voulons pas laisser traquer les Juifs et l'immigration italienne, polonoise, espagnole, roumaine, hongroise, yougoslave, grecque, allemande, bulgare, tchécoslovaque, portugaise et en France, parce que nous savons que les gouvernements s'en prendront ensuite à la liberté de presse, d'associations, d'aller et venir de tous les Français attachés à la démocratie et à la Paix.

GLOIRE A NOS HÉROS

Tombés au Champ d'Honneur

LEGION D'HONNEUR



Sous la dalle du Monument élevé au cimetière de Bagneux pour conserver aux siècles futurs la mémoire des Anciens Combattants Juifs morts pour la France sur divers champs de bataille au cours de cette guerre, reposent quelques-uns de ceux dont le sacrifice atteste la part prise par les Juifs de France dans la lutte contre l'hitlerisme et le sang versé par eux pour la victoire commune sur l'ennemi monstrueux.

A quarante et un de ces héros, le gouvernement a décerné la Médaille militaire à titre posthume. Un autre a pris rang de chevalier de la Légion d'Honneur. Les médailles ont été remises aux veuves, parents et orphelins des glorieux disparus au cours d'une cérémonie émouvante et solennelle qui a eu lieu le mercredi 19 octobre dans les locaux de l'Union, 18, rue des Messageries.

Prenant tour à tour la parole, J. Orlus, président de l'Union; Izi Blum, secrétaire général, et B. Pons, membre du Bureau, ont exalte l'héroïsme des engagés volontaires, combattants et résistants juifs au cours de la dernière guerre.

Après une minute de silence observée en l'honneur de tous les combattants morts pour la France, le président a procédé à la remise des décorations.

Nous publions ci-dessous le nom des quarante-deux combattants, nos amis et nos frères qui resteront toujours vivants dans nos coeurs et dont le sacrifice inspirera toujours notre action.

FICHTENBAUM Isak, légionnaire au 22^e R.M.V.E., né le 24 août 1904, à Berlin (Pologne), tué le 5 juillet 1940 dans un corps à corps à l'arme blanche, à Berny-Santerre.

FRANT Abram, légionnaire au 21^e R.M.V.E., né le 11 décembre 1904, à Bélehratow (Pologne), mort au champ d'honneur à Noirlaval (Ardenne), le 4 juin 1940, d'une balle en plein cœur.

GELBART Samuel, soldat à la 41^e Compagnie à la Valbonne, né le 25 septembre 1910, à Lertanim (Pologne), tué au champ d'honneur à Cambreux (Loiret).

GIVITZA Simon, légionnaire au 23^e R.M.V.E., mort au champ d'honneur en juin 1940.

GOTKOVSKI Raymond, sergent au 16^e Bataillon de Chasseurs à pied, né le 6 novembre 1913, à Paris (XII^e), tué d'une balle dans la tête par mitrailleuse d'avion dans la défense du canal des Ardennes au combat des Petites-Armoiries, à Pont-de-Bar.

GRAUDENS Isaac, légionnaire au 23^e R.M.V.E., engagé volontaire, mort au champ d'honneur.

HEIMETZ Wladimir, cavalier au 4^e groupe de reconnaissance divisionnaire, né le 5 décembre 1907, à Varsovie, mort au champ d'honneur le 27 juillet 1940, à Montereau (Seine-et-Marne).

LEIBOWITZ Lucien, F.F.I., tué au combat pour la libération de la France.

LICHENSTEIN Moszek, légionnaire au 23^e R.M.V.E., engagé volontaire, mort au champ d'honneur.

GRYNBERG Joseph, légionnaire au 12^e R.E.I., né le 30 janvier 1906, à Tarnassow (Pologne), tué au combat le 8 juin 1940, près de Soissons (Aisne).

GROSBERG Robert, légionnaire au 2^e Bataillon de zouaves, mort au champ d'honneur.

PESKIN Marc, engagé volontaire au 1^{er} Bataillon de pionniers F.F.I., tué le 8 mai 1944, à Martac (Corrèze), au cours d'un engagement avec une colonne allemande.

ROZENBLUM Ruwen, légionnaire au 12^e Etranger, né le 15 septembre 1906, à Plock (Pologne), engagé volontaire, tué le 7 juin 1940, à Nogent-Aucouin (Aisne), d'une balle au cœur.

WAJNRYB Chaïm, légionnaire au 23^e R.M.V.E., né en 1904, tué au champ d'honneur le 7 juin 1940, à Soissons (Aisne).

WIZEL Pinkus, légionnaire au 12^e Etranger, engagé volontaire, tombé au champ d'honneur le 8 juin 1940, à Acy (Aisne).

ZBERCZUK Mayer, légionnaire au 21^e R.M.V.E., engagé volontaire, mort pour la France en juillet 1940.

ZLOTOGORA Mayer, soldat au 21^e R.M.V.E., engagé volontaire, mort au champ d'honneur le 31 mai 1940.

Boris SICROT

Tombé à Fresnes-Mezencourt (Somme), le 5 juillet 1940, inhumé dans le caveau de l'Union le 17 octobre 1949.

LETTER DE L'U.F.A.C. A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION EN FAVEUR DE GROMB-KOENIG

Monsieur le Ministre,

L'Union Française des Associations d'Anciens Combattants décide, dans une réunion restreinte de son Bureau, d'appeler l'attention sur la gravité d'une mesure qui vient d'être prise à l'encontre d'un de nos camarades, M. Gromb, domicilié 105, rue Marcadet, à Paris, qui vient de se voir refuser soi-disant le bénéfice de sa naturalisation, par décision en date du 8 octobre 1949, publiée au « Journal Officiel » numéro 197 du 21 octobre 1949.

Le décret de naturalisation était en date du 6 août 1948.

Le retrait a été prononcé peu de jours avant l'expiration du délai prévu par l'article 111 du Code de la nationalité française, délai à partir duquel aucun retrait ne peut être prononcé.

L'opinion de l'U.F.A.C. a été entendue au sein tout à fait exceptionnel de retrait par l'Union Fédérale des Groupements d'Anciens Engagés Volontaires et Résistants d'origine étrangère (U.G.E.V.R.E.), qui est elle-même adhérente à notre Union.

Nous avons étudié la situation particulière de M. Gromb. Ce dernier était en France depuis 1931. Il s'est marié en septembre 1948 dans l'armée française et a été incorporé au 22^e Régiment d'infanterie des Volontaires Étrangers. Il a participé à la bataille de la Somme et a été fait prisonnier le 26 juin 1940. D'autre part, il est demeuré en captivité pendant 5 ans.

M. Gromb est marié et père de deux enfants français.

En droit de l'article 14 prévoit, pour des cas évidemment tout à fait exceptionnels, le retrait lorsque : « Il

apparaît postérieurement au décret de naturalisation que l'intéressé ne remplit pas les conditions requises par la loi pour pouvoir être naturalisé. »

Ces conditions sont celles énumérées dans le Code des naturalisations. Notre camarade Gromb les remplissait évidemment. Notamment celle de l'article 69 qui s'agit d'une résidence habituelle en France depuis 5 ans.

Articles 62 et 69 : justification d'une assimilation à la communauté française, notamment par la connaissance suffisante de la langue française.

Nous estimons, avec les personnalités qui font partie d'un Comité constitué en faveur de M. Gromb qu'un ancien combattant, engagé pour la France, s'étant battu, ayant subi au moins 5 ans de captivité pour sa patrie d'adoption, a prouvé d'une façon définitive qu'il était suffisamment assimilé à la communauté française, notamment par la connaissance suffisante de la langue française.

En telles conditions, le Bureau de l'U.F.A.C. estime que le retrait de la nationalité n'est pas justifié et que celui-ci ne peut avoir lieu que dans des cas absolument exceptionnels pour des erreurs flagrantes de l'administration elle-même lorsqu'elle a procédé à la naturalisation.

En l'espèce, le retrait de naturalisation qui aurait été provoqué par une appréciation prédictive de l'attitude de M. Gromb en matière sociale ou politique nous paraît non seulement arbitraire, mais contraire aux prévisions du texte de la loi sur les naturalisations.

Le Bureau de l'U.F.A.C. souhaite que la mesure prise soit reportée, car elle ne nous paraît pas conforme aux traditions que la France doit avoir conservées, quelles que soient les circonstances à l'égard de ceux qui se sont battus et ont souffert pour elle.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

L'Association des Anciens Combattants et Résistants d'origine bessarabienne nous a adressé la lettre suivante :

Monsieur le Secrétaire Général,

Notre Comité vous exprime sa reconnaissance pour l'aide que vous avez bien voulu nous apporter à l'occasion du transfert du corps de notre regretté camarade Boris Silcrot et pour l'envoi de votre délégation lors de son enterrement.

Nous vous demandons de transmettre également nos vifs remerciements à tous les membres de votre Comité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Pour le Président : A. ZILBERMANN.

Nous vous remercions d'avance de

nos meilleures salutations.

Les dessous des pogromes en Irak

Des nouvelles alarmantes nous parviennent d'Irak. Une vague de persécution antijuives, digne des plus pures traditions nazies, vient d'être déclenchée par le gouvernement de Nouri Said Pacha. Les 150.000 Juifs irakiens vivent sous une terreur qui nous rappelle les sombres jours du régime hitlérien. Sous le couvert de la loi martiale, proclamée le jour où le gouvernement irakien a donné l'ordre à son armée d'entrer « triomphalement » en Israël, des centaines de Juifs sont jetés en prison sous l'accusation de sentiments pro-sionistes. Une lettre parvenue d'Israël ou une simple déclaration de deux témoins « de bonne foi » suffisant pour faire condamner les Juifs jusqu'à dix ans de travaux forcés et à des amendes équivalent à la confiscation de tous leurs biens. Tous les fonctionnaires juifs, se comptant par plusieurs milliers, sont congédier. Les positions économiques et financières des Juifs irakiens sont brisées par les mesures antijuives. Il est interdit aux Juifs, non seulement de partir à l'étranger, mais même de se déplacer à l'intérieur du pays.

Et à l'instar de leurs maîtres hitlériens, les dirigeants de Bagdad ont choisi le jour de Yom Kippour pour faire cerner les synagogues et les maisons habitées par la population juive, pour faire violer les dommages, pour faire piller et matraquer, pour faire briser les meubles et opérer des centaines d'arrestations.

Ces mesures, ou plus exactement ces pogromes, s'expliquent d'un côté par le désir de vengeance du gouvernement de Bagdad, et d'autre côté ils sont un moyen de chantage pour les dirigeants irakiens coupables d'avoir entraîné leur pays dans une aventure guerrière et économique dont les résultats se font dès plus en plus sentir. La défaite cuisante de l'héroïque armée irakienne sur les champs de bataille d'Israël, est loin d'être oubliée.

Le stupide entêtement du gouvernement irakien de boycotter la raffinerie de Haffa dont le pipe-line, ainsi que celui de la raffinerie de Tripoli, sont les seuls à desservir la production pétrolière de l'Irak, a eu pour résultat de diminuer cette exploitation de moitié, et d'amener le licenciement de milliers d'ouvriers condamnés au chômage, sans parler des revenus qui ont baissé dans la même proportion.

— Et il suffit, pour comprendre les « dessous » de ces persécutions antijuives, de retenir le fait qu'au même moment où les pogroms éclataient en Irak, le gouvernement de ce pays a fait connaître son intention d'échanger 100.000 Juifs irakiens contre 100.000 réfugiés arabes d'Israël, à la condition expresse que les Juifs irakiens abandonnent tous leurs biens estimés à 55 millions de livres sterling, alors que ceux des réfugiés arabes sont équivalents à zéro. D'une part, il s'agit donc pour le gouvernement de Bagdad de se venger sur les Juifs irakiens de sa double défaite et, d'autre part, de se faire rebrousser au moyen des biens juifs extorqués par le chantage et sous la pression des mesures mentionnées plus haut, les sommes engagées dans ses aventures.

Le gouvernement d'Israël a déjà pris la position qu'on connaît. Mais le sort des Juifs irakiens intéresse au plus haut degré les Juifs du monde entier, ainsi que tous les hommes épars de justice et de liberté.

Une vague de protestations doit se soulever dans tous les pays pour stigmatiser les mesures criminelles des sbires nazi au pouvoir à Bagdad.

L'O.N.U., si elle tient à conserver le peu de prestige qui lui reste encore, a le devoir de rappeler à la clique féodale de Bagdad que la Déclaration des Droits de l'Homme est obligatoire pour tous les pays siégeant en son sein, et de prendre des mesures énergiques pour arrêter les persécutions.

BERNARD PONS

TAILLEUR POUR HOMMES

239, RUE ST-MARTIN - PARIS

ARC : 43-94

OCEANIA
AGENCE DE VOYAGES
pour toutes les destinations
4, rue de Castellane - PARIS-VIII^e
(Métro : Havre-Caumartin)
Tél. : ANJOU 16-33 et 16-34
— par avion
— chemin de fer
— bateau

Départs fréquents pour
la Palestine
et l'Amérique du Sud

RESTAURANT

Chez KALI

SALLE SPECIALE pour

BANQUETS - MARIAGES

TOUJOURS SPECIALITES YIDDISH

Prix spéciaux aux membres
l'Union31, Rue de Trévise
PARIS-IX^e
Tél. : TAiltout 50-26
Métro Cadet et Montmartre

JACQUES BANATEANU MARCEL MOURIER
MARBRIERS Directeurs-Propriétaires de
LA MARBRERIE DE BAGNEUX
122, Route Stratégique, Montrouge (Seine)
Face à la porte principale du Cimetière de Bagneux
Téléphone. Jour : ALBES 20-16 - Nuit : MONMARTRE 24-74
Entreprise générale de convois
Transports funéraires et tout ce qui concerne les travaux de cimetière
Fournisseurs des Sociétés de Secours Mutuals Israélites et de l'Union
RENSEIGNEMENTS GRATUITES MAISON RECOMMANDÉE

Affaires fiscales, juridiques, commerciales, artisanales,
rédition actes sociétés, fonds de commerce, gérance,
baux, registres du Commerce, des Métiers, déclarations
fiscales, etc...

Simon FELDMAN
CONSEIL JURIDIQUE ET FISCAL
132, Rue Montmartre - PARIS-2^e
Tél. : CENTRAL 27-68
Consultations tous les jours, sauf dimanche, de 18 h. à 19 h. 30
Samedi de 15 à 18 heures et sur rendez-vous

TOUJOURS MOINS CHER
AGENCE SPECIALISEE POUR ISRAËL
EXCURSIONS POUR ISRAËL (Aller - Retour)
En AVION : 102.000 fr.
Paris-Lydda (direct)
Départ tous les samedis
Deux départs en juillet
Places immédiatement disponibles en avions et bateaux pour :
AUSTRALIE, AMÉRIQUES, CANADA et toutes directions
AGENCE DE
VOYAGES
EUROPA

46, Rue de Rivoli - PARIS (4^e)
(Agent officiel « Air-France » et toutes Cies d'Aviation et de Navigation)
TELEPHONE : Archives 21-21
TURBO 69-09
METRO : HOTEL-DE-VILLE (Sortie : Lobau)

CONSEILS JURIDIQUES

LA PROCÉDURE D'ATTRIBUTION ET DE FIXATION DES PENSIONS D'INVALIDITÉ

Je me propose d'examiner en détail, au cours d'une série d'articles, les diverses parties de notre si complexe législation des pensions. Aujourd'hui, pour débuter, je passerai très rapidement le déroulement de la procédure qui aboutit, après une bien longue attente (sous réserve de l'allocation provisoire), au versement de la pension à son bénéficiaire. Plus tard, je reviendrai longuement sur certains points à peine effleurés.

Le postulant à pension doit tout d'abord se demander s'il appartient bien à une des catégories légales de bénéficiaires. Ces catégories sont :

1. Les membres des forces armées (soldats, marins, F.F.I.) atteints de blessures constatées avant leur renvoi dans leur foyer résultant d'événements de guerre ou d'accidents du service;

2. Les membres des forces armées atteints d'invalidités causées ou aggravées par le service;

3. Les prisonniers déportés (politiques, raciaux, du travail); en général les victimes civiles de la guerre.

Mais il ne suffit pas d'appartenir à l'une de ces catégories, il faut aussi être en état de prouver cette appartenence. C'est-à-dire de prouver que l'invalidité est imputable au service ou aux faits de guerre. En principe, c'est au postulant de faire cette preuve, soit en présentant un certificat d'origine de blessure ou de maladie, soit par tous autres moyens (écrits, témoignages, expertise, etc.).

Toutefois, dans certains cas, les blessures sont présumées provenir du service;

4. Les membres des forces armées atteints d'invalidités causées ou aggravées par le service;

5. Les prisonniers déportés (politiques, raciaux, du travail); en général les victimes civiles de la guerre.

Le postulant qui est dans les délais, adresse un pli recommandé au médecin-chef du centre de réforme de son domicile, lui demandant d'être convoqué devant une commission de réforme en vue d'établir son droit à pension. Ce pli, qui déclenche la procédure, doit contenir en outre, pour les militaires, l'indication de leur classe, grade et dernier régiment;

service et c'est à l'Etat qu'il incombe de prouver si contraire s'il conteste le droit à pension. Ces cas sont au nombre de trois :

1. Lorsque des invalidités sont constatées après quatre-vingt-six jours de service ininterrompu;

2. Lorsque la maladie a été constatée dans les 90 jours du retour ou foyer, ou la blessure de guerre dans les 15 jours de ce retour;

3. Lorsque la maladie ou l'invalidité ont été constatées dans les six mois du retour en France pour les déportés, prisonniers ou internés à l'étranger rentrés avant le 1er mars 1945, ou ayant la deuxième visite tardive pour ceux rentrés après cette date.

Les victimes civiles ne bénéficient pas de la présomption d'origine, elles doivent toujours apporter la preuve que leur maladie ou invalidité provient d'un fait précis dû à la guerre.

En cas de blessure, la demande de pension peut être présentée la vie durant. Il n'en est pas de même en cas de maladie. La demande de pension pour maladie doit être, sous peine de refusation, présentée au plus tard cinq ans après la cessation du service.

Le postulant qui est dans les délais, adresse un pli recommandé au médecin-chef du centre de réforme de son domicile, lui demandant d'être convoqué devant une commission de réforme en vue d'établir son droit à pension. Ce pli, qui déclenche la procédure, doit contenir en outre, pour les militaires, l'indication de leur classe, grade et dernier régiment;

E. KENIG.

Protection médicale des Pupilles de la Nation

L'état sanitaire des Pupilles de la Nation, notamment dans certaines régions éprouvées par la guerre, est naturellement à exiger une intervention extrêmement attentive de la part des Offices départementaux d'anciens combattants et victimes de guerre.

En conséquence, l'Office National, par décret en date du 10 septembre 1949, instruit MM. les Préfets sur la nécessité de faire procéder dans chaque Office à l'établissement d'un certificat médical pour chaque pupille de la Nation.

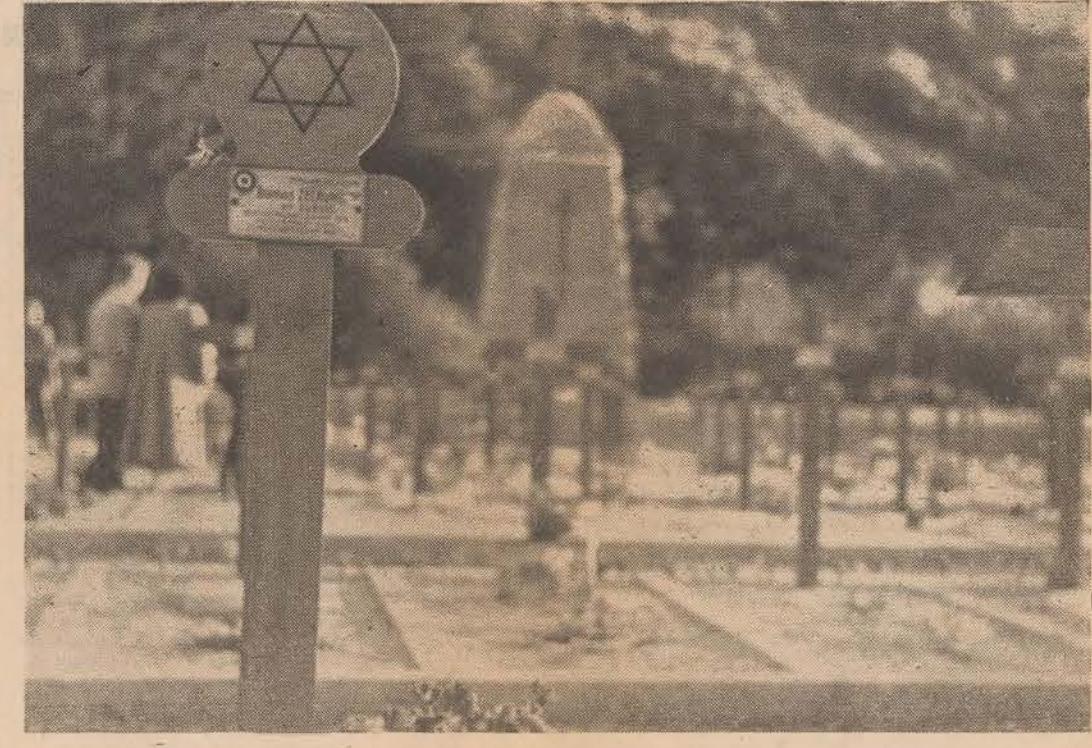
Les diagnostics concluent à la nécessité d'un traitement d'une cause d'invalidité et d'établir un établissement hospitalier. Les Offices départementaux verseront financièrement dans le montant des frais médicaux expensés par un pupille de la Nation, qu'en complément de la participation légale des organismes de droit commun : Sécurité sociale, Assistance médicale gratuite, etc.), à laquelle s'ajoutera éventuellement la participation possible des familles.

LES ARCHIVES ET LE MUSÉE D'ART POPULAIRE JUIF

BAL ANNUEL
Le bal annuel de la section de Nancy aura lieu le 28 janvier 1950, dans les Salons Walter.

ENTREE LIBRE.

CIMETIERE DES HEROS DES GLIERES



Ce cliché nous montre, au premier plan, à gauche, la stèle de notre camarade ZELKOVITCH Bernard qui repose parmi les 102 héros du plateau des Glories, morts pour la France et pour la Liberté.

Unité, souci constant de l'U.G.E.V.R.E

par M. LAROCHE,
Secrétaire Général
de l'U.G.E.V.R.E.

Le problème reste posé et l'U.G.E.V.R.E. travaillera avec tous ceux qui aspirent à le réaliser dans le respect des conventions intervenues et sur la base d'un programme précis, au mieux des intérêts communs de tous les anciens combattants étrangers à l'étranger au service de la France.

Une réponse aux tentatives de division

On nous communique que l'Union des Garibaldiens et les Volontaires Italiens de l'Armée Française a donné sa démission de la Fédération de M. Nazare-Aga.

LES ORGANISATIONS SALUENT NOTRE UNION

Union des Sociétés Juives de France

Fédération des Sociétés Juives de France

Monsieur le Président,

L'Union des Sociétés Juives de France a le plaisir de vous adresser ses salutations fraternelles à l'occasion du 5^e anniversaire de votre organisation.

Nous apprécions tout particulièrement la manière dont vous avez suivi l'activité de nos organisations, ainsi que le rôle à jouer à l'avenir dans la lutte pour le droit des combattants juifs de France et contre les manifestations d'antisémitisme et de xénophobie.

Il existe une énorme unité dans nos organisations, tout particulièrement dans les fédérations et diverses organisations ayant le caractère de l'unité de l'U.G.E.V.R.E., celle-ci s'est inspirée des directives suivantes :

1. Absolue nécessité de ne faire aucune différence entre les combattants en uniforme et les combattants sans uniforme.

2. Obligation de représenter proportionnellement dans les votes, tout au moins en tenant compte du nombre, sinon des membres, du moins des associations ou groupements adhérents à l'U.G.E.V.R.E., pour la formation de nouveaux organismes de direction.

3. Malheureusement, des accords ont été respectés, malgré les écueils, l'unité des combattants, unité qui est le gage essentiel dans la bataille contre le fascisme renaissez et le danger de guerre. Ceux qui ont passé par l'épreuve du feu, sauront mieux que qui que combatte pour éviter un nouveau fléau menaçant l'existence même de nos familles.

4. Obligation de représenter de l'U.G.E.V.R.E. auprès de la Fédération de Nazare Aga, vint annoncer au 2^e Congrès de l'U.G.E.V.R.E., le 20 juillet 1949, que les propositions pour la création d'une inter-fédération entre toutes les organisations d'anciens combattants étrangers étaient acceptées, c'est avec un grand enthousiasme que les délégués ont applaudi cette déclaration.

Malheureusement, des accords ont été respectés, malgré les écueils, l'unité des combattants, unité qui est le gage essentiel dans la bataille contre le fascisme renaissez et le danger de guerre. Ceux qui ont passé par l'épreuve du feu, sauront mieux que qui que combatte pour éviter un nouveau fléau menaçant l'existence même de nos familles.

Aussi, nous vous encourageons à l'occasion de votre anniversaire à tenir un rassemblement comme au front — en première ligne du combat pour la Paix. Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président : A. POZNANSKI.
Le Secrétaire Général : A. GRANT.

LES GARIBALDIENS

Chers Camarades,

Les Garibaldiens de France, à l'occasion de la célébration du cinquième anniversaire de la fondation de votre Union, le salut fraternel de la Fédération des Sociétés Juives de France.

Il existe une énorme unité dans nos organisations, tout particulièrement dans les fédérations et diverses organisations ayant le caractère de l'unité de l'U.G.E.V.R.E., celle-ci s'est inspirée des directives suivantes :

1. Absolue nécessité de ne faire aucune différence entre les combattants en uniforme et les combattants sans uniforme.

2. Obligation de représenter proportionnellement dans les votes, tout au moins en tenant compte du nombre, sinon des membres, du moins des associations ou groupements adhérents à l'U.G.E.V.R.E., pour la formation de nouveaux organismes de direction.

3. Malheureusement, des accords ont été respectés, malgré les écueils, l'unité des combattants, unité qui est le gage essentiel dans la bataille contre le fascisme renaissez et le danger de guerre. Ceux qui ont passé par l'épreuve du feu, sauront mieux que qui que combatte pour éviter un nouveau fléau menaçant l'existence même de nos familles.

Aussi, nous vous encourageons à l'occasion de votre anniversaire à tenir un rassemblement comme au front — en première ligne du combat pour la Paix. Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire Général : Claude KELMAN.

N'oubliez pas de venir à notre Grand Bal Annuel le 10 décembre 1949

FABRICANT CONFECTIONS pour hommes et jeunes gens Gros - Demi-Gros

M. PIETRUSZKA

226, Rue Saint-Denis, 226 PARIS (2^e)
Métro : Strobo-Saint-Denis
Tél. : CENtral 62-33

Réduction aux membres de l'Union

FABRIQUE DE TRICOTS EN TOUS GENRES

Ets Tricolat AISNEBRE

3, Rue Borda - PARIS (3^{e</sup}

CINQ ANNEES D'ACTIVITE

La défense de nos droits

Après la Libération du territoire et, dès septembre 1944, de nombreux engagés volontaires sont sortis de la clandestinité, puis sont rentrés de captivité ou du déportation. Rares sont ceux qui ont retrouvé un foyer. Les uns ont appris que leur femme et leurs enfants avaient été déportés, d'autres ont trouvé leur logement occupé par des tiers, les mobilisés avaient été pillés.

RETOUR A LA VIE

C'est essentiellement pour aider ces camarades anciens combattants à retrouver leur place, à revenir à la vie que s'est constituée l'Union des Engagés Volontaires Juifs. L'Union a pris à sa charge toutes les formalités administratives (permis de séjour, droit au travail, logements, spoliations) qui constituaient alors pour chacun de lourds problèmes. Pour ce faire, elle a multiplié les déléguations à la Préfecture de Police, au ministère des Anciens Combattants, au ministère de l'Intérieur, au ministère du Travail, etc., et a obtenu des pouvoirs publics, grâce à cette action, un règlement accéléré — et très souvent satisfaisant — des difficultés qu'on lui avait demandé de résoudre.

PENSIONS

Multiples sont les cas d'invalides de guerre, de veuves, d'orphelins, descendants de victimes de la guerre qui avaient des difficultés pour obtenir l'établissement de leur titre de pension, pour lesquels l'Union a pu efficacement intercéder auprès des pouvoirs publics.

NATURALISATIONS

Par la suite s'est posé le problème de la naturalisation qui revenait de droit à nos camarades ayant combattu sous le drapeau tricolore et désirant acquérir la nationalité française. Dans ce domaine, l'Union a déployé une intense activité, entretenant non seulement les démarches nécessaires à la constitution de chaque dossier, mais encore exposant, par de multiples déléguations aux ministères de la Justice et de la Population l'intérêt qui y avait à l'heure les procédures et simplifiant les formalités pour ce qui est des Anciens Combattants.

Une amélioration notable a bientôt été enregistrée et, à la suite de cette action, les Anciens Combattants étrangers en voie de naturalisation ont été exemptés du droit de sceau dans le cas où leur situation de fortune ne leur permettait pas de l'acquitter.

Le 15 novembre 1948, la quasi-totalité de nos adhérents ont acquis la nationalité française, ce qui a permis à notre organisation, qui était une association étrangère, de devenir une organisation française.

PIAPERS MILITAIRES

Par l'intermédiaire de l'Union, de nombreux camarades ont pu, en outre, recouvrer des papiers militaires notamment leur livret individuel — volés, égarés ou dont ils avaient dû se défaire pour se soustraire aux persécutions nazies.

LA CARTE DU COMBATTANT

Avec l'U.G.E.V.R.E., l'Union des Engagés Volontaires Juifs a obtenu

Meeting contre la Xénophobie organisé par l'U.G.E.V.R.E.



ENGAGÉS VOLONTAIRES RÉSISTANTS ÉTRANGERS

CONTRE LE RACISME L'ANTISEMITISME POUR LA PAIX

Avec la capitulation de l'Allemagne hitlérienne et la victoire des armées alliées, on pouvait espérer que l'antisémitisme, la xénophobie, le racisme et le danger d'une nouvelle guerre étaient à tout jamais écartés. Il a fallu, cependant, bientôt admettre que le combat n'était pas terminé par la seule victoire des armes.

Les Anciens Combattants Juifs

sémit dans la zone américaine d'occupation.

En France, le non-châtiment des traîtres, dénonciateurs, collaborateurs avec l'ennemi, privilégiés de biens juifs, a permis la rerudescence d'une propagande antisémite qui, souvent, rappelle le temps de l'occupation.

A la conférence convoquée par le M.R.A.P. le 6 novembre, salle Lancy, où elle avait invité tou

te le temps de l'occupation.

Les Anciens Combattants Juifs

active à la création du « Mouvement Contre le Racisme et l'Antisémitisme et pour la Paix » (M.R.A.P.), ainsi qu'à la réussite de la magnifique Journée Nationale du 22 mai dernier au Cirque d'Hiver.

En France, le non-châtiment des traîtres, dénonciateurs, collaborateurs avec l'ennemi, privilégiés de biens juifs, a permis la rerudescence d'une propagande antisémite qui, souvent, rappelle le temps de l'occupation.

Les Anciens Combattants Juifs



Au Cirque d'Hiver, une foule nombreuse et attentive suit les travaux de la Journée Nationale contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix.

On a vu parallèlement à la préparation d'une nouvelle guerre dont la menace plane déjà sur le monde, renaitre le danger allemand, l'antisémitisme et les doctrines racistes. Le non-châtiment des criminels de guerre, la non-dénazification a permis la libération d'Ils Koch, la « chienne de Buchenwald » la réparation de la presse nazie et anti-

ont compris qu'il leur fallait dénoncer et combattre ces dangers s'ils voulaient rester fidèles à l'idéal de ceux qui sont tombés à leurs côtés.

C'est pourquoi l'Union a participé au Congrès Mondial des Partisans de la Paix. C'est pourquoi aussi elle a pris une partie des organisations juives de France à s'unir pour combattre

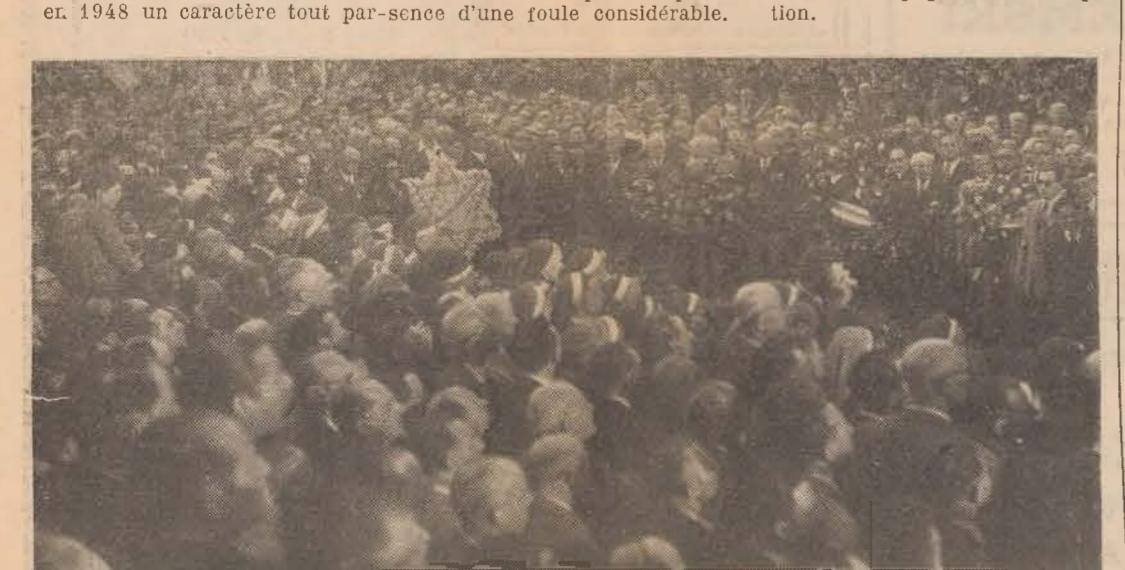
le renouveau d'antisémitisme et de nazisme notre Union a pris une part active.

Pour son action future, qu'elle soit plus nourrie et plus féconde encore que celle qu'elle a menée jusqu'à présent, elle s'inspire de la résolution qui a été adoptée à cette conférence et dont nous publions le texte par ailleurs.

LA SOLIDARITE AVEC ISRAEL

Dès la naissance du nouvel état, l'organisation a pris une partie active de sympathie fraternelle pour honorer nos morts, mais pour saluer la naissance

nous avons l'action entreprise auprès du gouvernement français pour de la laïcité, le colonel Rescheff, mandat sa reconnaissance. Dede l'E.M. de l'Armée d'Israël, ce fait, notre manifestation tra-a déposé une gerbe sur la dalle funéraire du 9 juin a revêtu de l'Arc de Triomphe en présence de 1948 un caractère tout par-sance d'une foule considérable.



Le 9 mai 1948, quelques jours avant la proclamation du jeune Etat, 5.000 Juifs sont venus, avec les Anciens Combattants Juifs, ranimer la flamme du Soldat Inconnu.

POUR HONORER nos Morts

L'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs tient pour leur vie dans le combat glorieux pour la France, pour la Liberté, contre le fascisme oppresseur. Elle a été présente avec son drapeau à toutes les cérémonies du Souvenir.

Elle a organisé de nombreuses manifestations commémorant le sacrifice et l'héroïsme des combattants juifs tombés au Champ d'Honneur dans chaque phase de la guerre (que ce soit dans les batailles de 1939-40, dans la Résistance intérieure française, dans les camps d'extermination ou dans les stalingrad, dans les combats de la Libération et la campagne d'Allemagne).

Dès le 1er avril 1945, quand le canon tombé enfin la grande soirée commémorative réunissait, à la Mutualité, devant la foudre parisienne, des représentants de toutes les organisations juives et de nombreuses personnalités françaises.

Notre drapeau était, le 17 juin 1946, à la synagogue de la rue de la Victoire pour honorer les 40 robbins morts pour la France, ainsi qu'à la grandiose manifestation du 30 juin 1946, pour l'inhumation en terre française de cendres recueillies à Auschwitz.

A l'occasion du retour du premier corps, celui du soldat Weinstein, le 12 octobre 1947, notre Union a organisé une cérémonie à laquelle étaient présentes de nombreuses personnalités officielles civiles et militaires.

Notre drapeau et une délégation de l'Association ont rendu le dernier hommage à plus de 150 camarades morts pour la France, dont les corps étaient ramenés de différents champs de bataille.

A Nancy, à Lille, à Metz, etc., nos sections ont, elles aussi, organisé des manifestations du Souvenir à diverses occasions (inaugurations de plaques commémoratives, soirées de commémoration de l'insurrection du ghetto de Varsovie, etc.).

Chaque année, notre organisation participe à la cérémonie du Vélodrome d'Hiver, commémorant la grande rafle de Juifs de juillet 1942. L'année est la plus importante de l'Union est sans doute l'érection, au cimetière de Bagneux, d'un monument qui garde toujours les pierres funéraires le témoignage édifiant de la contribution des Juifs de France à la victoire commune sur l'ennemi. Il est élevé sur le caveau acquis par l'Union pour qu'y soient inhumés 70 corps de camarades morts pour la France. L'inauguration de ce monument, qui a eu lieu le 5 décembre 1948, a été marquée par une cérémonie mémorable, sous la présidence d'honneur de M. Vincent Auriol et sous la présence effective des ministres de la Défense nationale et des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre. Plusieurs militaires, personnes et de nombreuses personnalités civiles et militaires avaient tenu à participer personnellement à cette émouvante manifestation.

A cette occasion, le Président de la République et le ministre de la Défense nationale ont reçu des délégations de l'Union. A la suite de ces entretiens, les camarades reposant sous la dalle ont été décorés à titre posthume de la Légion d'Honneur et de la Médaille Militaire. Ces décorations ont été remises solennellement aux familles des disparus.

Ci-contre : Le monument couvert de fleurs au moment de son inauguration (5-XII-48). En haut : La tribune officielle.



Notre action pour L'UNITÉ

Dès sa fondation, notre organisation a compris que pour faire aboutir les revendications et défendre les droits des victimes de la guerre, il était nécessaire de réaliser la plus large union entre toutes les organisations et amicales d'Anciens Combattants Etrangers et avec l'ensemble des organisations des Anciens Combattants Français.

Nous avons, en conséquence, contribué pour beaucoup à la création de l'U.G.E.V.R.E. qui a réussi, au cours de son Congrès d'unification de février 1947, à regrouper la grande majorité des organisations d'Anciens Combattants et Résistants immigrés, notamment à celles dirigées contre la xénophobie et l'antisémitisme.

Nous nous sommes réjouis de l'admission de l'U.G.E.V.R.E. au sein de la grande famille des combattants français, l'U.F.A.C., au mois d'octobre 1947. Soulignons au passage que l'U.F.A.C. a toujours porté grand intérêt aux problèmes qui sont ceux de l'U.G.E.V.R.E. et a également appuyé son action.

Notons enfin que notre Union est fédérée avec toutes les organisations d'Anciens Combattants Juifs de la guerre 1914-1918 au sein de la Fédération des Anciens Combattants Juifs des Deux Guerres, présidée par notre ami Vanikoff.



Les Organisations saluent notre Union

LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS JUIFS DES DEUX GUERRES

L'U.G.E.V.R.E.

Il y a cinq ans, à peine sortis de la grande tourmente où ils avaient laissé tant des leurs, les Anciens Combattants Juifs, que nous avions bien connus et aimés, tant dans les régions étrangères que dans la Résistance, se réunissaient pour organiser l'Union des E.V.A.C.J.

Pendant cinq ans, nous les avons

continués, camarades juifs, une action si belle et si efficace. Restez unis; plus que jamais l'Union est nécessaire. Soutenez votre organisation pour qu'elle puisse bien longtemps continuer à vous défendre et à vous représenter.

Restez fidèles aux idéaux qui furent les vôtres lorsque nous vous connus comme de 1939 à 1945. Durant cette autre période, vous avez montré votre attachement à la France et aux grands principes que vous nous avez toujours représentés.

Le double anniversaire, notre Fédération apporte à l'Union le témoignage de sa reconnaissance et de son admiration, elle lui transmet le salut fraternel de ses camarades, le sentiment de profonde solidarité de ses associations et de ses amis, les plus élevés pour le succès de l'œuvre si élevée et si généreuse que les camarades de 1939-45 ont si parfaitement accomplie jusqu'à ce jour.

Maurice VANIKOFF
Président de la Fédération
des Associations d'Anciens Combattants Juifs et Volontaires Juifs

Pendant cinq ans, nous les avons

continués, camarades juifs, une action si belle et si efficace. Restez unis; plus que jamais l'Union est nécessaire. Soutenez votre organisation pour qu'elle puisse bien longtemps continuer à vous défendre et à vous représenter.

Restez fidèles aux idéaux qui furent les vôtres lorsque nous vous connus comme de 1939 à 1945. Durant cette autre période, vous avez montré votre attachement à la France et aux grands principes que vous nous avez toujours représentés.

Le double anniversaire tend, hélas! à disparaître. Quelques années à peine après la fin de la guerre, on a tendance à oublier les horreurs de six années qui furent pour vous plus terribles que pour quiconque. Le devoir de tous les A.C. — et de vous plus encore — est de ne jamais oublier que les conflits n'appartient avec eux que désastres de toute sorte, misères et recul de la civilisation, et de travailler sans relâche à la coopération entre tous les peuples pour une meilleure harmonie sans cesse accrue de la perfection morale et du bonheur humain.

Camarades juifs, continuez votre combat!

L'U.G.E.V.R.E. est fière de vous!

Maurice VINCIGUERRA,
Président de l'U.G.E.V.R.E.

M

